

**COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 25 JANVIER 2011**

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. FARGEON (à M. JALABERT), MME THIBAudeau (à M. PRIGENT), M. VALLEIX (à M. QUANCARD), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ), MME TRAORE (à MME MADELMONT), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent : MME BEGARDS

Secrétaire : M. BLADOU

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2010
- 2) Affectation anticipée des résultats 2010 – Budget annexe Cimetière
- 3) Budget annexe du Cimetière – Budget Primitif 2011
- 4) Affectation anticipée des résultats 2010 – Budget Ville
- 5) Budget primitif 2011 de la Ville
- 6) Modification au tableau des emplois communaux
- 7) Etudes surveillées – hors temps scolaire – rémunération des heures supplémentaires des personnels enseignants
- 8) Nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage
(document téléchargeable sur le site de la Préfecture de la Gironde
http://www.aquitaine.pref.gouv.fr/politiques/amenagement/accueil_voyages/gens_voyage.shtml)
- 9) Acquisition d'une parcelle située impasse Pompière
- 10) Demande de subvention au SDEEG pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public – Rue Calixte Camelle - 1^{ère} Tranche
- 11) Demande de subvention au SDEEG pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public – Rue Calixte Camelle - 2^{ème} tranche
- 12) Demande de subvention au SDEEG pour l'aménagement des réseaux rue Calixte Camelle – Mise en souterrain des réseaux d'électrification – 1^{ère} tranche
- 13) Demande de subvention au SDEEG pour l'aménagement des réseaux rue Calixte Camelle – Mise en souterrain des réseaux d'électrification – 2^{ème} tranche
- 14) Demande de subvention au SDEEG pour l'aménagement des réseaux rue Pierre Curie – Mise en souterrain des réseaux d'électrification
- 15) Questions orales diverses

**DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14
DECEMBRE 2010**

Le P.V. est approuvé à la MAJORITE :

29 voix POUR

5 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER)

**DOSSIER N° 2 : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE
DU CIMETIERE AU TITRE DE L'EXERCICE 2010**

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

→ Résultat de la section d'exploitation à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	668,25
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	15 706,02
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	16 374,27
	(A2) Déficit :	

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) /	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	
	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)		
Excédent (+) réel de financement (R001)		

→ Affectation du résultat

Résultat excédentaire

En couverture du besoins réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté (recette budgétaire au compte R 001)	
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	16 374,27
Résultat déficitaire (A2) en report , en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section d'exploitation D 002)	

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 16 374,27	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
			R1068 : Autres réserves

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°3 : BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE - BUDGET PRIMITIF 2011

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

En application de la loi N°92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientation budgétaire relatif au B.P. 2011 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2010.

Après avoir entendu l'exposé sur le B.P. 2011 et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à la MAJORITE :
29 voix POUR

5 voix CONTRE (MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

1) L'AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2010 AU B.P. 2011 :

rappel des résultats :

- investissement :	Néant
- exploitation/excédent :	16 374,27 €

affectation au B.P. 2011 :

- section d'investissement :

Dépenses - 001 déficit reporté..... : Néant

Recettes - pour le besoin de financement : Néant

Total recettes :1068 excédents de fonctionnement capitalisés : Néant

- section d'exploitation:

002 excédent reporté : 16 374,27 €

2) LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE de la ville du BOUSCAT pour le cimetière pour l'exercice 2011, voté chapitre par chapitre,

est ainsi approuvé à la MAJORITE :

29 voix POUR

5 voix CONTRE (MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

Il s'équilibre, en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

Investissement : 0,00 €

Exploitation : 23 874,27 €

TOTAL : 23 874,27 €

M. PRIKHODKO s'étonne du montant des frais divers anticipés (17 700 €) et demande si cela est dû à un aménagement pour faciliter l'accès du cimetière aux personnes à mobilité réduite.

M. ZIMMERMANN répond que les frais divers sont en prévision de travaux imprévisibles qui s'avèreraient nécessaires pour remettre en état des caveaux afin de les proposer à la vente. En ce qui concerne l'aménagement, rien n'est actuellement prévu.

M. LE MAIRE rappelle qu'il avait en effet été envisagé de prévoir, pour la période de la Toussaint, la mise à disposition d'un personnel pour aider les personnes à mobilité réduite à se déplacer à l'intérieur du cimetière.

chapitre 011

Mis aux voix le chapitre 011 est approuvé à la MAJORITE :

29 voix POUR

5 voix CONTRE (MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

chapitre 012 – charges personnel et frais assimilés

Mis aux voix le chapitre 012 est approuvé à la MAJORITE :

29 voix POUR

5 voix CONTRE (MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

chapitre 022 – Dépenses imprévues

Mis aux voix le chapitre 022 est approuvé à la MAJORITE :

29 voix POUR

4 voix CONTRE (MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD)

1 ABSTENTION (M. ABRIOUX)

chapitre 70 – Vente de produits fabriqués - Prestations

Mis aux voix le chapitre 70 est approuvé à la MAJORITE :

29 voix POUR

5 voix CONTRE (MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

chapitre 77

Mis aux voix le chapitre 77 est approuvé à la MAJORITE :

29 voix POUR

5 voix CONTRE (MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

MME DESON souhaite faire part d'un problème auquel un de ses collègues de travail a été confronté. Cette personne a perdu récemment son fils et n'a pu bénéficier que d'une tombe en pleine terre. Or, il lui a été refusé de protéger le cercueil à l'aide de bois ou de polyuréthane car cela était contraire au règlement du cimetière. Elle demande s'il ne serait pas possible de modifier ce règlement.

M. PRIGENT précise qu'il a reçu cette famille et l'a rassurée quant à la possibilité d'entreposer des urnes après leur décès. En ce qui concerne l'isolement du cercueil, le règlement l'interdit car une concession est toujours récupérable.

M. LE MAIRE confirme que le règlement actuel ne permet pas cet isolement. Cependant, il pense qu'il serait peut-être opportun de réaliser une étude afin de connaître les pratiques des communes environnantes.

DOSSIER N°4 : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA VILLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2010

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	3 226 981,34 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	4 108 941,46 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	7 335 922,80 €
	Déficit :	
	(A2)	

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	1 321 197,20 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) /	Excédent :	
	Déficit :	3 102 578,39 €
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	
	Déficit :	4 423 775,59 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		2 089 292,69 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		1 500 000,00 €
Solde des restes à réaliser :		- 589 292,69 €
(B) Besoin (-) réel de financement		5 013 068,28 €
Excédent (+) réel de financement		

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement	5 013 068,28 €
--	----------------

(recettes budgétaires au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R 1068)	5 013 068,28 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	2 322 854,52 €
TOTAL (A1)	7 335 922,80 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 2 322 854,52 €	D001 : solde d'exécution N-1 : 4 423 775,59 €	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 5 013 068,28 €

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

24 voix POUR

5 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER)

5 voix CONTRE (MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

DOSSIER N°5 : BUDGET PRIMITIF 2011 VILLE

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Préambule

La construction du Budget n'est pas un acte mécanique d'enregistrement de glissements incontournables de Recettes et de dépenses.

Le budget est l'instrument d'une politique au service des Bouscatais.

Il exprime l'ambition de la Municipalité dans l'intérêt Général dans un contexte social et économique contraint et incertain.

Il permet à chaque Bouscatais d'identifier le bon rapport établi entre ses contributions et ses rétributions en termes de services proposés et de qualité de vie.

Le Débat d'Orientations Budgétaires a montré combien la conjoncture pesait sur les recettes de fonctionnement de la Commune. Il est apparu que les recettes nationales et locales n'évoluaient pas à un rythme suffisant pour financer durablement des dépenses soit incompressibles, soit nécessaires pour garantir aux Bouscatais la qualité de vie et de services que nous souhaitons ensemble.

Les comparaisons, avec les communes de notre strate, de l'évolution de nos recettes et nos dépenses montrent la bonne maîtrise sur la durée de la gestion communale. La très grande stabilité de notre fiscalité locale, conjuguée avec la stabilité, voire la baisse des recettes dépendant de l'Etat, fait apparaître un manque à gagner annuel de 1,2 M€ pour équilibrer durablement nos budgets.

Toute mesure de réduction drastique des dépenses facultatives serait de nature à diminuer fortement la qualité de l'offre de services et reviendrait à renier l'ambition de services voulue jusque-là et sur plusieurs mandatures. Cela aurait aussi pour conséquences de se priver des moyens humains et des compétences

qui sont indispensables pour réaliser nos objectifs et pénaliserait nombre de Bouscatais qui attendent ces réalisations et nous ont fait confiance sur un programme.

C'est pour cela que le projet de Budget 2011, inclura une augmentation du taux de fiscalité locale.

Le budget 2011 permettra d'engager des dépenses d'équipements à hauteur de 8,5 M€ dont les principaux projets sont :

- travaux de restructuration de la **plaine des sports Jean Jaurès**
- construction de l'**espace associatif diocésain**,
- aménagement du **bois de l'Hippodrome**,
- démarrage opérationnel du programme de la **nouvelle Médiathèque et de la Maison de la Vie Associative et de l'Eco citoyenneté**,
- **enfouissement de réseaux** pour environ 1 M€,
- travaux de maintenance générale et de mise en conformité sur les bâtiments communaux, notamment rénovation de la **Crèche Chenille Verte**, de la **Maternelle de l'Ermitage** ainsi que la continuité du **programme d'accessibilité des bâtiments municipaux aux personnes à mobilité réduite**.

Par ailleurs, la mise en œuvre de l'Agenda 21 qui exprime une ambition et une volonté municipales devient la clé de lecture de l'ensemble des actions de la collectivité locale et est de nature à optimiser l'ensemble des dépenses qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissement.

Pour mémoire, l'année 2010 a été consacrée à 3 types d'actions :

- La mobilisation interne : information apportée aux élus, sessions de sensibilisation auprès des agents de la collectivité ; élaboration d'un plan d'écoresponsabilité interne;
- La mise en œuvre emblématique d'actions de Développement Durable dans différents domaines de la politique municipale : conception d'un plan cyclable innovant, écomobilité scolaire, manifestations écoresponsables, élaboration d'une politique Energie/eau...
- La mise en place de nouveaux dispositifs de concertation avec les Bouscatais ; questionnaires à la population, réunions publiques, ateliers du Développement Durable thématiques...

Le budget 2011 est l'instrument de la mise en œuvre de cette politique et se déclinera sur :

- Des lignes spécifiques pour le financement de la démarche Agenda 21 : financement du bureau d'études, animations du territoire par des manifestations, réunions de participation citoyenne, communication...
- Des lignes budgétaires destinées au financement d'actions de Développement Durable dont la création d'une enveloppe consacrée à la Maîtrise de la Demande en Energie et Eau (MDEE) à hauteur de 1 18 557 € qui permettra le financement d'actions de diagnostics et de travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux.
- Des lignes budgétaires sectorielles qui inscrivent également des actions et projets en faveur du développement durable et de l'éco responsabilité de la collectivité : projet de maison éco citoyenne, gestion différenciée des espaces verts ...

L'effort financier de la collectivité est donc réparti dans toute la programmation budgétaire.

Le budget dans ses grandes masses

Les principaux axes du budget étant posés, il est possible d'en décrire les grandes masses par section et d'en commenter les principaux postes.

Le budget primitif de la Ville est tributaire de ses ressources. Même si les proportions des recettes fiscales restent sensiblement identiques, elles se situent à des niveaux dont la croissance est inférieure à celle qu'il serait légitime d'avoir pour pouvoir assurer les dépenses nécessaires à la qualité des services rendus à notre population :

-	les recettes fiscales propres :			
		2010		2011
•	le produit des trois taxes	54,01 %		56,68 %
-	les concours financiers qui représentent en % des recettes prévisionnelles :			
		2010		2011
•	La DGF	17,56 %		16,38 %
•	Les autres dotations de l'Etat (Dsu, Dotation Nationale de Péréquation, compensations fiscales diverses ...)	4,99 %		4,64 %
•	La Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C)	2,82 %		2,71 %
•	Les subventions CAF	6,51 %		5,89 %
•	Taxe sur l'électricité et droits de mutation	3,61 %		3,30 %
•	les autres recettes diverses (droits d'entrées, redevances diverses, droits de place, de stationnement...)	7,67 %		7,85 %
•	Divers (revenus des immeubles, redevances fermiers, remboursements SOFCAP...)	2,49 %		2,43 %
•	Produits exceptionnels, indemnités de sinistres et produits financiers	0,31 %		0,12 %

Il faut noter l'importance des recettes fiscales, des dotations diverses de l'Etat, du Département et de la Solidarité Communautaire pour plus de 80,41 %.

Ces remarques étant formulées, il convient de préciser que notre budget 2011 évoluera **en mouvements réels** de la manière suivante :

	Budget 2010	Budget 2011	% d'évolution
Dépenses réelles de fonctionnement	24 437 734,19	25 031 504,52	2,43%
Recettes réelles de fonctionnement	25 053 350,00	26 551 650,00	5,98%
Dépenses réelles d'investissement	9 200 064,09 ⁽¹⁾	12 069 292,69 ⁽³⁾	31,19%
Recettes réelles d'investissement	8 505 918,52 ⁽²⁾	12 650 068,28 ⁽⁴⁾	48,72%

(1) report de 1 735 564,09 inclus
 (2) report de 1 700 000,00 inclus

(3) report de 2 089 292,69 inclus
 (4) report de 1 500 000,00 inclus

Il convient de souligner :

- que nos dépenses réelles de fonctionnement évolueront de + 2,43 % et nos recettes réelles de fonctionnement de + 5,98 % ;
- qu'en ce qui concerne l'investissement, l'augmentation de + 31,19 % de nos dépenses s'explique notamment par un fort accroissement de nos dépenses d'équipements qui passe de 6 228 475 € à 8 652 600 € (hors report), le remboursement du capital des emprunts quant à lui étant en très légère augmentation.

Le budget global 2011 (opérations d'ordre, virements et excédents inclus) s'élève à 46 067 572,80 € en augmentation de 13,04 % par rapport à celui de 2010 de 40 751 652,71 €.

Dépenses de fonctionnement

	Budget 2010	Budget 2011	% d'évolution
011-Charges à caractère général	5 660 820,00	5 833 985,00	3,06%
012-Charges de personnel	13 323 820,08	13 856 900,00	4,00%
65-Autres charges de gestion courante	1 763 200,00	1 725 200,00	-2,16%
66-Charges financières	411 500,00	396 500,00	-3,65%
67-Charges exceptionnelles	44 300,00	44 200,00	-0,23%
014 - Reversement à la CUB	2 909 442,00	2 909 442,00	0,00%
022 - Dépenses imprévues	324 652,11	265 277,52	-18,29%
Total dépenses réelles de fonctionnement	24 437 734,19	25 031 504,52	2,43%
Virement à l'investissement	3 000 000,00	3 200 000,00	6,67%

Nos dépenses réelles de fonctionnement varient de + 2,43 %, augmentation résultant des évolutions en + et en – d'un chapitre à un autre comme nous le verrons ci-après.

Les variations les plus significatives dans les différents articles sont commentées ci-dessous, les autres articles restant relativement stables, nous n'entrerons pas dans une étude détaillée de leur évolution.

- **Charges à caractère général Chapitre 011 (+ 3,06 %)** : Ce chapitre représente 23,31 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Ci-dessous quelques explications sur certaines évolutions d'articles :

Article 60622 – Carburants (+ 7,27 % / + 4 000 €) l'augmentation du parc de véhicules municipaux ainsi que du prix du carburant justifient cette légère hausse.

Article 60623 – Alimentation (+ 9,08 % / + 5 100 €) une fréquentation plus importante de nos structures entraîne logiquement cette hausse.

Article 61522 Bâtiments (+ 10,69 % / + 18 700 €) L'évolution de cette ligne est très variable suivant les exercices. En effet, nous affectons ces dépenses sur des budgets d'investissements, ce qui permet à notre commune de récupérer le FCTVA (délibération du 23 septembre 2008 pour le mandat), mais certains travaux (réparations de volets, portails, hydrocurages de canalisations etc...) restent imputés sur cet article.

Article 6182 – Documentation générale et technique (+ 7,37 % / + 1 225 €) cette ligne s'accroît sensiblement année après année suite à nos besoins de plus en plus nombreux en documentation réglementaire et technique (police municipale, document unique etc...)

Article 6188 – Autres frais divers (+ 11,13 % / 25 770 €)

Cet article regroupe des dépenses aussi disparates et aléatoires que les élagages, les traitements de termites, les animations de la journée petite enfance et dans les RPA, les panneaux de chantiers, les analyses d'eau à la piscine ; le montant de ce budget varie en plus ou en moins suivant les années. L'accroissement pour 2011 de cette ligne résulte notamment d'un nombre plus important de prestations dans le cadre de manifestations nouvelles ou plus conséquentes (fête des jardins, semaine du développement durable ...)

Article 6228 – Divers (39,2 % / + 2 000 €) Il s'agit de l'article (divers) des imputations concernant la « Rémunération d'intermédiaires et Honoraires (622) » ; en 2011 nous avons budgété une somme légèrement supérieure à 2010, dépenses liées à la mission actuellement en cours qui a été confiée à ECO FINANCE sur l'optimisation de la fiscalité locale.

Article 6231 – Annonces et insertions (+ 28,75 % / + 1 140 €) tout comme en 2010 cette ligne enregistre une hausse conséquente, elle englobe toutes les annonces publiées par la Ville (recrutements

divers, marchés publics, encarts publicitaires pour les spectacles, etc...), l'augmentation du nombre ainsi que du coût de ces publications expliquent la progression de cette prévision.

Article 6251 Voyages et déplacements (+ 345,22 % / + 39 700 €) cette variation est notamment due à la réintégration des classes de découverte dans le budget municipal en vue de la suppression du budget de la Caisse des Ecoles (+ 45 000 €), compensée par la suppression du budget alloué à l'action COMENIUS

(- 6 450 €), aujourd'hui terminée.

Article 62878 – Remboursement de frais à d'autres organismes (+ 20,93 % / + 4 500 €) cette ligne budgétaire concerne les remboursements des repas de la Ville de Bordeaux dans le cadre de notre convention concernant la restauration scolaire. Le budget s'avérant trop juste, nous avons réactualisé le montant en fonction des dépenses réelles 2010.

• **Charges de personnel Chapitre 012 (+ 4,00 %) :**

Depuis le début de ce mandat, la masse salariale enregistre une augmentation de 11,65 %, avec, comme nous l'annoncions déjà lors du dernier débat d'orientations budgétaires, une année 2010 en évolution de 5,47 %.

Avec une moyenne de 3,88 % / an depuis début 2008, l'évolution de notre masse salariale est tout à fait conforme à celle que nous constatons chez nos voisins de même strate, voire même légèrement en-deçà.

Cette évolution de 3,88 % par an sur ces trois dernières années est dictée par :

- une augmentation régulière des indices de rémunération des fonctionnaires, + 2,1% entre 2008 et 2010 (0,8 % en 2008, 0,8 % en 2009 et 0,5 % en 2010), ainsi que du SMIC + 5 % depuis 2008 (3,18 % en 2008, 1,26 % en 2009 et 0,5 % en 2010).
- un renforcement des effectifs s'est avéré nécessaire afin de répondre aux exigences fixées pour le mandat : pour mener des missions nouvelles (ex : développement durable), développer les projets municipaux (ex directrice médiathèque), améliorer la qualité des services (renforcement de postes de catégorie C dans de nombreux services : propreté, manutention, animation, médiathèque...) et répondre aux exigences de nos partenaires notamment CAF (coordonnatrice petite enfance, responsable des politiques contractuelles) et Conseil Général (coordonnatrice service d'aide à domicile).
- une nouvelle organisation des services municipaux, optimisés dans leur fonctionnement par un regroupement en pôles, qui s'est accompagnée d'un besoin de renforcer l'encadrement, dont le taux s'avérait assez faible (recrutement de 4 catégorie A et de 8 postes de catégorie B).
- la création et le développement de services pour un meilleur fonctionnement de la collectivité (poste de contrôleur de gestion, gestion de la formation des agents, informatique) ou le développement de l'offre de services aux Bouscatais (Interventions multisports, création et renforcement d'une police municipale).

Il faut noter que les effectifs ont augmenté de 6 % de 2008 à 2010, soit l'équivalent de 24 postes temps plein.

Vous trouverez ci-dessous la répartition de ces postes dans l'organigramme des personnels municipaux.

Direction	Postes	Nombre	Partenariat
Pôle Jeunesse	Responsable des politiques contractuelles	1	CAF
	Educateurs sportifs (reprise USB)	5	CAF
	Animateur (reprise USB)	2	CAF

	Bureau Information Jeunesse	1	CAF
Pôle social	Coordonnatrice petite enfance	1	CAF
	Coordonnatrice service d'aide à domicile	1	Conseil Général
	Renfort RPA	1	
Administration générale	Chargée de développement durable	1	CUB, Conseil Général
Pôle Services au Public	Policiers municipaux	2	
Pôle Finance, Marchés, Informatique	Contrôleur de Gestion	1	
	Techniciens informatiques	2	
Pôle Culture	Directrice de la médiathèque	1	
	Adjoint du patrimoine	1	
Pôle Technique	Directeur des Services Techniques	1	
	Renfort service propreté	1	
	Renfort service manutention	1	
	Poste supplémentaire service plomberie	1	
Total des postes équivalents temps plein		24	

Pour 2011, avec un montant de 13 856 900 €, ce poste du budget enregistre une augmentation de + 4 % par rapport à notre budget de 2010 (13 323 820 €).

Cette augmentation budgétaire se justifie par :

- un coefficient de "glissement vieillesse technicité" (GVT) de l'ordre de 1,1 %,
- une augmentation du SMIC prévue de 0,5 %, ainsi qu'une revalorisation générale des traitements possible de 0,5 à 0,8 %,
- l'augmentation des cotisations retraite pour les non titulaires de 20%, ainsi qu'une augmentation des cotisations pour les agents titulaires dont le montant n'est pas encore connu.
- une provision pour l'année 2011 de 2 % pour faire face aux recrutements qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du programme pluriannuel.
- une augmentation des cotisations assurance statutaire du personnel de 4,925 %.

Précisons toutefois que nous pensons enregistrer en 2011 une recette d'environ 200 000 € de la SOFCAP, de la Sécurité Sociale et de divers organismes de compensation atténuant ainsi nos charges réelles de personnel.

• **Autres charges de gestion courante Chapitre 65 (- 2,16 %) :**

Ce chapitre est sans grand changement par rapport à l'année dernière, cette légère diminution est imputable, comme nous l'indiquions supra, à la suppression de la subvention allouée au budget de la Caisse des Ecoles dont les dépenses sont, à compter de 2011, intégrées dans ce budget municipal.

• **Atténuation de produits Chapitre 014:**

Pas de remarque particulière, il s'agit du reversement fait à la CUB suite à la mise en place de la TPU depuis l'année 2000. Ce montant est figé jusqu'en 2012.

• **Charges financières Chapitre 66 (- 3,65 % soit - 15 000 €) :**

La conjugaison de taux d'intérêt très faible et de la stabilité de notre encours de la dette est la justification de la sensible diminution de ce chapitre.

• **Charges exceptionnelles Chapitre 67 :**

Rien de particulier à préciser, cette ligne budgétaire comprend essentiellement 20 000 € de prévision pour les titres annulés sur exercice antérieur ainsi qu'une inscription de 20 000 € pour le versement de nos participations dans le cadre du « Programme d'Intérêt Général Parc Privé » en partenariat avec la CUB et l'ANAH (délibération du 18 septembre 2007).

• **Dépenses imprévues Chapitre 022 (- 18,29 %, soit – 59 374,59 €) :**

Bien évidemment, l'objectif est de ne pas utiliser cette ligne ce qui nous permettrait d'augmenter notre autofinancement.

• **Virement à la section d'investissement Chapitre 023 (+ 6,67 % / + 200 000 €) :**

Il s'agit d'une opération d'ordre qui couvre le remboursement du capital des emprunts (1 025 000 €). Le différentiel entrera dans le calcul de notre autofinancement pour 2 175 000 €.

• **Opération d'ordre de transferts entre sections Chapitre 042 (+ 9,85 %) :**

C'est également une opération d'ordre concernant les amortissements qui n'appelle pas de remarque particulière, sachant qu'elle est déterminée à partir du montant des investissements amortissables de l'année précédente.

Recettes de fonctionnement

	Budget 2010	Budget 2011	% d'évolution
002-Excédent antérieur de fonct. reporté	3 283 884,19	2 322 854,52	-29,27 %
013-Atténuations de charges	188 050,00	191 000,00	1,57 %
70-Produits des serv. & ventes diverses	1 921 700,00	2 001 550,00	4,16 %
73-Impôts et taxes	15 151 700,00	16 727 800,00	10,40 %
74-Dotations, subventions et participations	7 283 100,00	7 146 500,00	-1,88 %
75-Autres produits de gestion courante	436 000,00	442 000,00	1,38 %
76-Produits financiers	41 000,00	11 000,00	1
77-Produits exceptionnels	31 800,00	31 800,00	
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	4 500,00	350 000,00	
Total	28 341 734,19	29224504 ,22	3,11 %

	Budget 2010	% d'évolution	Budget 2011
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	24 437 734,19	2,43%	25 031 504,52
TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	25 053 350,00	5,98%	26 551 650,00
SOLDE DES OPERATIONS REELLES (hors excédent antérieur reporté)			
EXCEDENT (=I-I).....	615 615,81	146,93%	1 520 145,48
DEFICIT (=I-II).....			

Par rapport au BP 2010, le solde prévisionnel des opérations réelles 2011 marque une progression de + 904 529,67 €, permettant ainsi notamment de maintenir notre capacité d'autofinancement à hauteur de 40 % de nos dépenses d'équipement 2011.

Comme pour les dépenses, nous ne commentons que les principaux chapitres aux variations significatives :

• **Chapitre 002 Excédent antérieur de fonctionnement Reporté (- 29,27 %) :** Nous dégageons un résultat nettement inférieur à celui de l'an passé. *Rappelons que le résultat définitif ne sera arrêté*

¹ Se reporter aux explications qui sont données par chapitre.

qu'au moment du vote du CA après l'encaissement des dernières recettes de l'année et « pointage » des comptes avec la Trésorerie.

Cette diminution est conforme à la prévision de baisse de notre excédent que nous avons régulièrement annoncée dans nos prospectives essentiellement lors du débat d'orientations budgétaires 2011 (conseil du 15 décembre dernier).

• **Chapitre 013 Atténuations de charges (+ 1,57 % / + 2 950 €) :**

Cette recette prend en compte les remboursements maladies, elle est très approximative car nous ne la maîtrisons pas, nous ne pouvons que l'estimer au vu des années passées. La stabilisation de l'absentéisme de ces dernières années entraîne logiquement la stabilité de ce chapitre.

• **Chapitre 70 Produits des serv. & ventes diverses (+4,16 % / + 79 850 €) :**

Dans cette rubrique figurent principalement :

- les droits des services loisirs (piscine, ALSH) + 21,54 %, soit +65 400 € suite à une fréquentation croissante de nos accueils de loisirs,
- les encaissements du service de la restauration municipale et du périscolaire + 7,34 %, soit + 43 500 € cette prévision en hausse est induite par d'une part l'augmentation de la fréquentation de nos garderies périscolaires, mais également par l'intégration cette année des encaissements de la participation des familles aux classes de découverte, anciennement imputées sur le budget annexe de la Caisse des Ecoles
- les droits d'inscription dans les crèches -5,19 %, soit – 35 000 € ; cette diminution est influencée par une réactualisation budgétaire des recettes de la crèche providence.

Les autres articles de ce chapitre ne justifient pas de commentaire particulier, leur montant restant stable ou en légère variation par rapport à 2010.

• **Chapitre 73 Impôts et taxes (+ 10,40 % soit + 1 576 100 €) :**

Ce pourcentage d'augmentation est influencé notamment par :

- une amélioration des contributions directes de + 11,15 %, soit + 1 510 000 € ; suite à la mise à jour des bases d'imposition à partir de la notification réelle de 2010, à une prévision d'augmentation des bases par l'Etat de +1,5 % pour 2011 ainsi que de la prévision d'augmentation des taux communaux qui sera décidée par notre assemblée en mars prochain,
- une augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire - DSC (+ 1,84 % soit + 13 000 €) montant communiqué annuellement par la CUB.
- une prévision légèrement supérieure de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 10,00 %, soit + 50 000 €) rappelons qu'après une chute de 25 % en 2009 de cette recette, les encaissements des droits de mutation pour l'année 2010 devraient être revenus à un niveau légèrement inférieur à 2008, soit environ 900 000 €.

Les autres articles restant stables, voire en légère augmentation.

• **Chapitre 74 Dotations, subventions et participations (- 1,88 % soit – 136 600 €) :**

En diminution :

- Dotation forfaitaire (DGF) – 1,14 %, soit - 50 000 € en diminution budgétaire prévisionnelle. Il faut noter la diminution réelle de cette dotation entre 2009 et 2010 de - 0,76 %, soit – 33 753 €. Le montant définitif réel 2011 ne devrait être connu qu'en février ou mars.
- Dotation Nationale de Péréquation – 3,33 %, soit - 10 000 € nous avons déterminé ce montant en nous référant en partie à la réalisation 2010 en chute de – 9,81 % par rapport à 2009, soit – 31 972 €.
- Subventions de la CAF – 4,08 %, soit – 66 600 € ces subventions ont été estimées sur la base des encaissements réels de l'exercice 2010. Cette diminution budgétaire est une réactualisation budgétaire.

• **Chapitre 75 Autres produits de gestion courante (+ 1,38 % soit + 6 000 €) :**

Cette augmentation fait suite à une hausse de la prévision budgétaire de la redevance sur les repas extérieurs (cuisine centrale), des revenus des immeubles et à une réactualisation budgétaire de la participation de nos agents pour les tickets restaurants.

• **Chapitre 76 Produits financiers :**

Nous estimons à 10 000 € les intérêts de nos placements sur un compte à terme en attendant la réalisation des investissements nécessitant le déblocage des fonds. A ce jour, seule une somme de 1 M€ est encore placée sur un compte à terme jusqu'en juin 2011.

• **Chapitre 77 Produits exceptionnels :**

Avec une prévision budgétaire identique à celle de 2010, ce chapitre n'appelle pas de remarque particulière. Il s'agit principalement des indemnités des assurances auxquelles s'ajoutent des recettes dites exceptionnelles (France Telecom, Lyonnaise des eaux, EDF, Gaz etc...) imprévisibles au moment de l'élaboration du budget.

Dépenses d'investissement

	Budget 2010	Budget 2011	% d'évolution
001-Résultat d'investissement reporté	3 205 354,43 (1)	4 423 775,59	38,01%
020-Dépenses imprévues d'investissement	288 025,00	302 400,00	4,99%
16-Remboursement d'emprunts	950 000,00	1 025 000,00	7,89%
Total des dépenses d'équipements dont :	6 226 475,00	8 652 600,00	38,96%
20-Immobilisations incorporelles	55 000,00	91 000,00	65,45%
21-Immobilisations corporelles	3 821 475,00	3 661 600,00	-4,18%
23-Immobilisations en cours	2 350 000,00	4 900 000,00	108,51%
Total	10 669 854,43	14 403 775,59	35,00%

(1) Montant provisoire 2010, le montant définitif est de 3 102 578,39 € € (cf : affectation définitive du résultat de la Ville).

Hors report, pour nos dépenses d'équipements répertoriées en chapitres 20, 204, 21 et 23, nous passons de 6 226 475 € au BP 2010 à 8 652 600 € au BP 2011, marquant ainsi une progression de + 38,96 %.

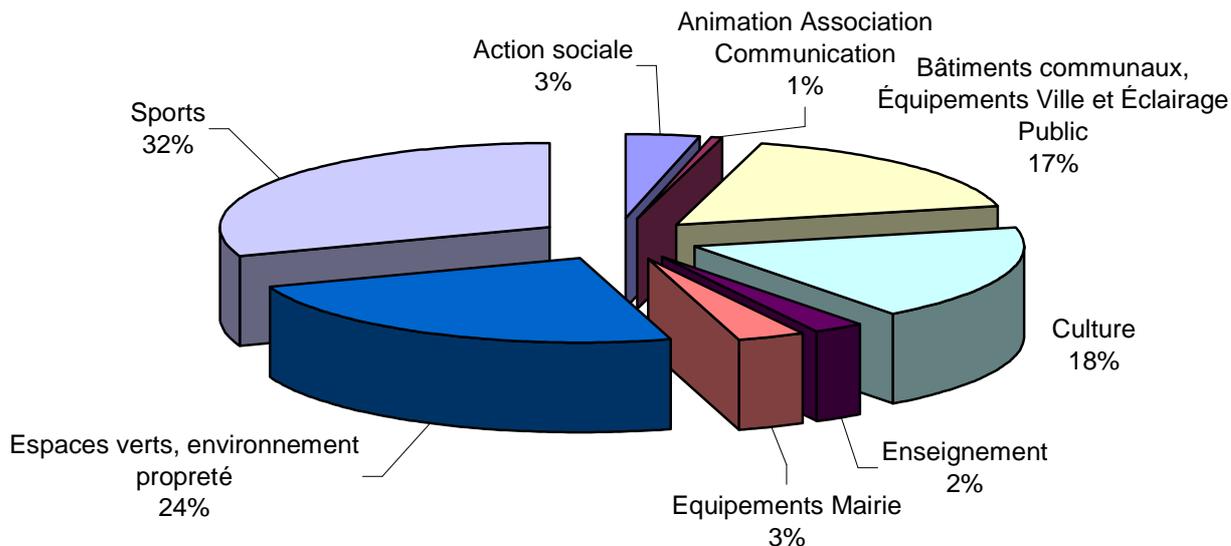
A titre d'information, nos réalisations depuis 7 ans (Chapitres 20, 204, 21, et 23)

- 2005 5 833 463,38 €
- 2006 6 363 556,72 €
- 2007 6 390 111,52 €
- 2008 4 849 620,65 €
- 2009 5 407 938,22 €
- 2010 6 110 119,29 € (sous réserve de pointage avec la trésorerie)
- 2011 8 652 600,00 € (BP, hors report de 2089 292,69 €)

- Notre besoin de financement prévisionnel 2011 de 4 423 775,59 € (Chapitre 001) est supérieur à celui définitif de 2010 (3 102 578,39 €). Le chiffre consolidé sera connu au moment du vote du compte administratif 2010 et de l'affectation définitive du résultat 2010.

Les principales affectations de nos dépenses d'équipements 2011 sont décrites ci-après,

**Programme d'investissement 2011
par secteur d'activité**



Signalons que l'année 2011 verra notamment :

Action sociale	
Crèche Chenille Verte, travaux de rénovation (huisseries, peinture et sol) , achat de mobilier et de modules de puériculture,	166 900,00
Crèche Providence, petits travaux de rénovation intérieur et extérieur et achat de mobilier et matériel divers	35 000,00
RAM, extension des locaux, protection solaire sur préau et achat de mobilier	24 100,00
Crèche Mosaïque, travaux de rénovation, cuisine, cour, peintures extérieures 1ère tranche, changement centrale d'alarme et achat divers	21 500,00
ALSH 3/6, Achat de jeux extérieurs, de mobilier et travaux divers de rénovation	16 600,00
ALSH 10/12, Achat de jeux extérieurs et d'un vidéo projecteur	10 800,00
RPA MIEUX VIVRE, renouvellement de matériel de cuisine	8 000,00
Crèche Familiale, achat de matériel et de mobilier	6 100,00
RPA BERANGERE, protection solaire de la salle de restaurant et achat d'un caisson isotherme	5 300,00
ALSH 6/9, Peinture et sol petite bibliothèque et câblage informatique d'un bureau de direction	4 300,00
TOUS ALSH, prérogative suite document unique : ventilation locaux, matériel divers	3 500,00
APPS Élémentaires, Achat de mobilier et matériel divers	1 500,00
APPS Maternelles, Achat de mobilier et matériel divers	1 000,00
Interventions multisports, Achat de matériel divers	1 000,00
Halte garderie Mosaïques, Achat mobilier	900,00
Total Action sociale	306 500,00
Animation Association Communication	
Refonte du Site Internet de la Ville	20 000,00
Remplacement de la signalétique de la Ville	15 000,00
Achat de matériel de communication et réalisation d'une banque d'images de la Ville	12 000,00
Signalétique Ville, Achat de supports de communication pour les bâtiments municipaux et véhicules	10 000,00
Maison de quartier Providence, Remplacement des portes de garage	1 500,00
Acquisition d'une sonorisation pour les manifestations	1 200,00

Maison de quartier Angevin, Aménagement de la réserve	1 000,00
Total Animation Association Communication	60 700,00
Bâtiments communaux, Équipements Ville et Éclairage Public	
Construction de l'Espace Associatif Diocésain	900 000,00
Reprise des VRD du Parking Formigé	100 000,00
Budget 2011 équipements accessibilité pour personnes handicapées	70 000,00
Travaux Energie et eau sur 3 bâtiments test : Bous'sol, garderie Mosaïque et Ecole Primaire Centre 1 et 2,	50 000,00
CENTRE ADMINISTRATIF, Commissariat : Rénovation de l'entrée, couloir	50 000,00
Parking Formigé, Démolition de RESO + ancienne propriété QUERE	50 000,00
Bâtiments communaux, Travaux d'amélioration des bâtiments sur deux sites pilotes Garderie et Crèche Mosaïque, Garderie Lafon féline	33 000,00
Bâtiments communaux, Travaux divers réalisés par entreprises suite aux vérifications périodiques des installations par les organismes agréés ou la commission de sécurité incendie (électricité, extérieurs chaufferies, désenfumage, rétablissement urgent du degré coupe feu d' un local, intervention sur ascenseur, etc...)	30 000,00
Eclairage public, achat de matériel d'éclairage public et audit sur les équipements	30 000,00
Travaux de remise en conformité suite document unique	20 000,00
Police municipale, Vidéo surveillance extension du réseau de vidéosurveillance de la plaine des sports des Ecus	20 000,00
Cimetière, acquisition logiciel de gestion avec reprise des données et restauration des registres	19 400,00
Logement Angle Briand/Branly, Couverture (130m²)	15 000,00
Centre Max Monichon, Rénovation de toit terrasse	12 000,00
Centre Technique Municipal, Bac de rétention + supports de bidons	10 000,00
Centre Technique Municipal, budget pour mise en conformité de véhicules	10 000,00
Police municipale, achat piste de sécurité routière et émetteurs- récepteurs portables,	9 000,00
Logement de fonction Chêneraie, Remplacement de fenêtres	8 500,00
Bâtiments communaux, Achat de matériel électrique et matériel divers pour mise en conformité	8 000,00
Centre Technique Municipal, Petite nacelle élévatrice pour salle	8 000,00
Centre Technique Municipal, Rénovation du chauffage de la serre	8 000,00
Eglise Sainte Clotilde, doublage des murs de la cuisine	5 000,00
Logement de fonction, Remplacement de chaudière	3 500,00
Parc de la Chêneraie, Peinture du Kiosque Chêneraie	2 600,00
Bâtiments communaux, Mise en place de deux Stores vénitiens pour la Trésorerie Municipale à Max Monichon	2 500,00
Bâtiments communaux, Achat de fournitures de peinture et revêtements de sol pour les logements de fonction	2 000,00
Hôtel de Ville, Achat de poubelles pour le tri sélectif	1 500,00
Hôtel de Ville, mise en place de commande centralisée de volets roulants	1 500,00
Total Bâtiments communaux, Équipements Ville et Éclairage Public	1 479 500,00
Culture	
AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE, construction de la médiathèque budget 2011	1 500 000,00
Ermitage Compostelle, achat de matériel scénique divers, de mobilier et travaux de rénovation	58 700,00
Achat de documents pour la médiathèque (livres adultes et jeunesse, bandes dessinées, encyclopédie, DVD, CD-Rom)	31 500,00
acquisition d'instruments pour l'école de musique	7 000,00

Total Culture	1 597 200,00
Enseignement	
Maternelle Ermitage, Rénovation de la cour, travaux sur la façade et installation de double vitrage	101 000,00
Ensemble des Ecoles, restaurants scolaires, renouvellement d'équipements suite document unique, Achat de matériel électrique et matériel divers pour mise en conformité, travaux divers suite vérifications sécurité, réparations de jeux...	40 000,00
Maternelle Chenille Verte, achat de mobilier et matériel divers et mise en place d'une clôture séparative	8 500,00
Primaire Centre 1 et 2, rénovation de toutes les portes et portails des deux écoles donnant sur les rues : Lafont, Coudol, Bonnaous.	5 500,00
Maternelle du Centre, achat de mobilier et matériel divers	5 000,00
Maternelle Ermitage, achat de mobilier et matériel divers	5 000,00
Maternelle Jean Jaurès, achat de mobilier et matériel divers	5 000,00
Maternelle Lafon Féline, achat de mobilier et matériel divers	5 000,00
Primaire Centre 1, achat de mobilier et matériel divers	5 000,00
Primaire Centre 2, achat de mobilier et matériel divers	5 000,00
Primaire Jean Jaurès, achat de mobilier et matériel divers	5 000,00
Primaire Lafon-Féline, achat de mobilier et matériel divers	5 000,00
Primaire Lafon Féline, Remplacement bandeau sur murs pignons	3 000,00
Primaire Centre 2, Installation d'un système d'alarme dans le bureau du Directeur	1 000,00
Total Enseignement	199 000,00
Equipements Mairie	
Achat de véhicules pour les services techniques et administratifs	120 000,00
Services administratifs, acquisition de matériel et logiciels informatiques, de photocopieurs, et de matériel divers de téléphonie et d'alarme	107 500,00
Achat de matériel et outillage pour le centre technique municipal	19 500,00
Travaux divers à l'Hôtel de Ville, jeunesse, technique, reprographie, police municipale...	17 000,00
Achat de panneaux radars	15 000,00
Modification de la fosse du garage suite document unique	5 000,00
Télésurveillance chauffage dans les serres	4 700,00
Total Equipements Mairie	288 700,00
Espaces verts, environnement propreté	
Hippodrome, Aménagement du bois de l'hippodrome	770 000,00
Enfouissement de réseaux, rue Sadi Carnot	400 000,00
Enfouissement de réseaux, rue Calixte Camelle 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche	300 000,00
Enfouissement de réseaux, rue Georges Lafont 2 ^{ème} tranche	200 000,00
Parc de l'Ermitage, Construction d'un local pour les jardiniers et restructuration de l'aire de jeux	95 000,00
Enfouissement de réseaux, rue Pierre Curie	70 000,00
Espaces verts, parc de l'Ermitage, remplacement de clôtures	30 000,00
Espaces verts, signalétique des parcs et jardins	30 000,00
Enfouissement de réseaux, rue Camille Maumey	30 000,00
Espaces verts, taille de grosses haies, achat de matériel d'arrosage, de colonnes fleuries et travaux de mise aux normes des compteurs et des disconnecteurs	28 000,00
Plantation de végétaux suite à la rénovation de la voirie	20 000,00
Acquisition d'un terrain, impasse Pompière pour cheminement piétons	20 000,00

Achat de mobilier urbain	20 000,00
Centre Ville, Etude A'URBA Aménagement du Centre Ville	15 000,00
City Stade, installation d'un jeu en complément	15 000,00
Espaces verts, plantation d'arbres et arbustes sur toute la ville	10 000,00
Espaces verts, projet d'inventaire du patrimoine des espaces verts arboricoles sur les espèces	8 000,00
Espaces verts, apiculteur, travaux du rucher	4 000,00
Achat de barrières, de kit de balisages et de panneaux de signalisation	3 500,00
Ermitage Compostelle, Remplacement de la pergola à la roseraie	2 100,00
Réparation des jeux liée à l'usure ou aux actes de vandalisme dans les parcs	2 000,00
Total Espaces verts, environnement propreté	2 072 600,00
Sports	
Travaux de restructuration de l'ensemble sportif Jean-Jaurès, Gymnase, salle d'escrime, tribune, vestiaires stade, club-house (budget 2011)	2 500 000,00
Piscine municipale, travaux de rénovation (carrelage des cabines collectives, 1ère tranche de la remise en état des réseaux des eaux usées, remplacement de la douche du Beach volley, remplacement des pommeaux de douches par des modèles à économie d'eau, alarme incendie)	50 400,00
Salle Jean Martial, mise en conformité local prévention routière, rayonnage, protections murales des panneaux de basket muraux, rénovation du foyer (sol mur et rideaux), travaux d'amélioration électrique dans les vestiaires	21 000,00
Stade des Ecus, Travaux aux abords de la piste de BMX et mise en place de clôtures	18 000,00
Stades Jean Jaurès et des Écus, travaux sur les terrains	18 000,00
Ensemble des Bâtiments sportifs, Achat de matériel électrique, d'extincteurs et matériel divers pour mise en conformité	6 000,00
Ensemble des Bâtiments sportifs, Travaux divers réalisés par entreprises suite aux vérifications périodiques des installations par les organismes agréés ou la commission de sécurité incendie	6 000,00
Salle des Ecus, Peinture extérieure des pignons	6 000,00
Stade des Ecus, Mise hors d'eau Chaussée derrière terrain B	6 000,00
Salle des Ecus, lino sur plateau sportif (300 m²)	5 000,00
Tous bâtiments sportifs, lutte contre légionellose	4 000,00
Piscine municipale, Achat de matériel de ligne d'eau et mobilier de bureau	3 500,00
Local bouliste du parc de l'Ermitage, remplacement du coffret électrique et mise à la terre des poteaux d'éclairage des terrains de boules	3 000,00
Salle de la Filolie, plaques plafond vestiaires	1 500,00
Total Sports	2 648 400,00
Total Général	8 652 600,00

Recettes d'investissement

	Budget 2010	Budget 2011	% d'évolution
Virement de la section de fonctionnement	3 000 000,00	3 200 000,00	6,67%
10-Dotations, Fonds divers & Réserves	4 015 918,52	5 885 068,28	46,54%
13-Subventions d'investissement reçues	65 000,00	65 000,00	0,00%
16-Emprunts et dettes assimilées (1)	2 600 000,00	5 200 000,00	100,00%
Total	9 680 918,52	14 350 068,28	48,23%

Il faut souligner :

- L'accroissement de la part du virement de la section de fonctionnement comme déjà précisé ci-dessus
- L'augmentation du chapitre 10,
 - le FCTVA qui passe de 750 000 € en 2010 à 850 000 € en 2011.
 - la T.L.E. (Taxe Locale d'Équipement) quant à elle, en légère baisse à 22 000 € contre 25 000 € en 2010, réajustement par rapport au réel encaissé.
- Une inscription budgétaire de 5 200 000 €. Il s'agit d'une prévision budgétaire des nouveaux emprunts qui pourront être débloqués au fur et à mesure de l'avancement des chantiers.

Total des recettes financières (page 6 du BP) :

- Affectation du résultat N-1 sur le R 1068 :	5 013 068,28 €
- Chapitre 10 : (FCTVA, TLE)	872 000 €
Total	5 885 068,28 €

Enfin pour terminer, notre autofinancement prévu pour 2011 sera de l'ordre de :

- virement à l'investissement	3 200 000,00 €
- remboursement des emprunts (page 6 du BP)	1 025 000,00 €
Autofinancement	2 175 000,00 €

auquel on peut ajouter le FCTVA et la TLE pour 872 000 € et les amortissements de 843 000 €, le pourcentage prévisionnel d'autofinancement se fixant aux environs de 45 %.

Notre encours de la dette s'élève au 1er janvier 2011 à 9 401 867,48 € (page 34 du BP) marquant une légère progression par rapport à 2010, comme nous vous l'avions déjà exprimé lors du récent débat d'orientations budgétaires :

	€uros
2011	9 401 867,48 €
2010	9 320 505,50 €
2009	10 273 233,84 €
2008	11 168 570,11 €
2007	10 351 208,51 €
2001	12 016 951,91 €

L'encours de notre dette ramené par habitant situe notre commune dans une zone nettement inférieure à la moyenne nationale.

Pour mémoire :

Métropole dans la strate (au BP 2009)²	1 041 €
Moyenne CUB dans la strate (au CA 2009)³	740 €
Le Bouscat	
BP 2011	398,64 €
BP 2010	393,04 €
BP 2009	433,21 €
BP 2008	492,68 €
BP 2007	456,62 €

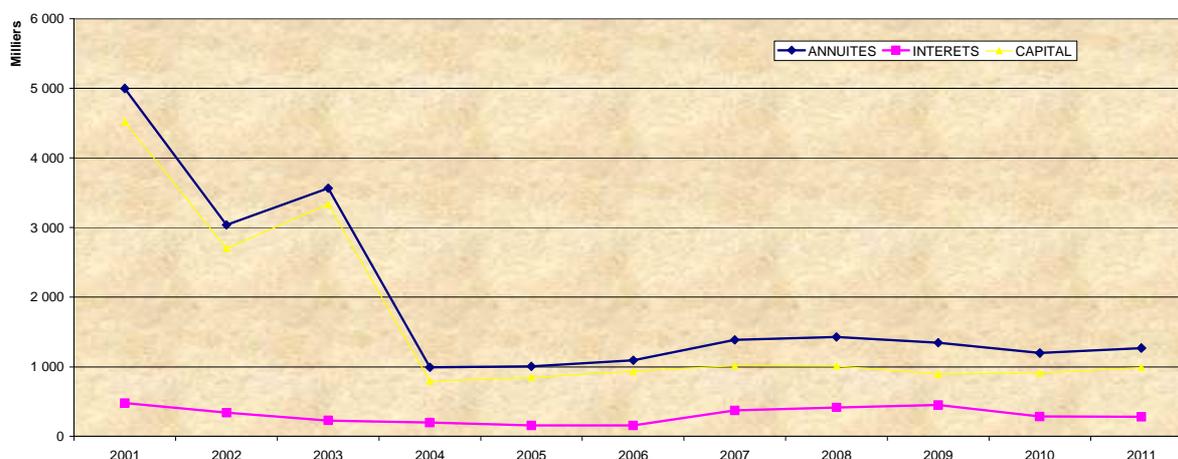
² Sources : Site Internet de la DGCL
http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_fina_loca/comp_coll/comm.html

³

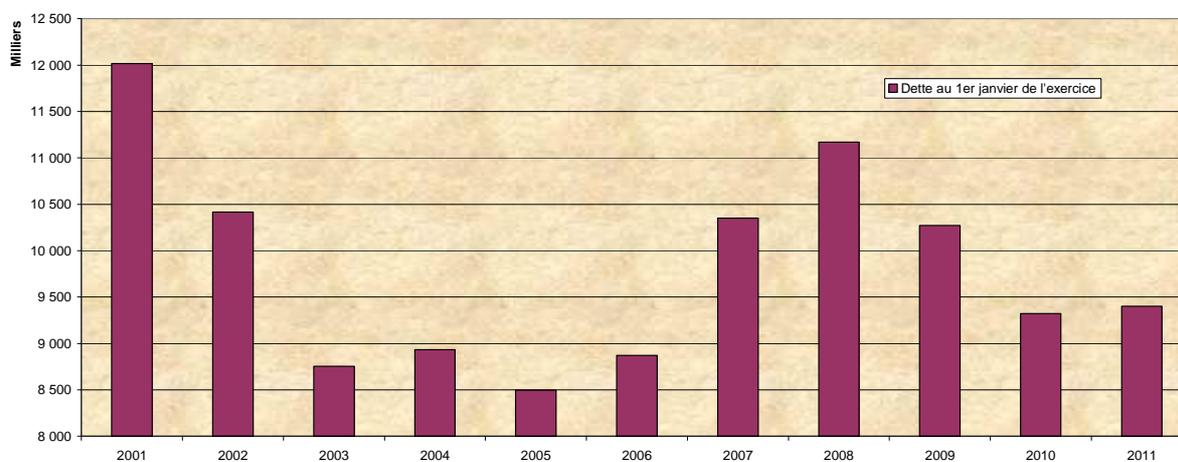
pour la CUB, Communes de la Strate : Bègles, Cenon, Gradignan, Le Bouscat, Lormont, Saint Médard en Jalles, Talence et Villenave d'Ornon

Enfin pour compléter cette présentation budgétaire, veuillez trouver ci-après deux graphiques concernant l'amortissement de la dette et l'évolution de l'encours de la dette depuis 2001.

Ville du Bouscat
Amortissement de la dette en Euros depuis 2001



Ville du Bouscat
Evolution de l'encours de la dette en Euro depuis 2001



M. Michel VINCENT fait remarquer que les collectivités publiques locales évoluent dans un contexte économique perturbé. C'est le résultat de la politique de M. SARKOZY que son groupe réproouve. Les recettes nationales et locales stagnent, d'où un manque à gagner effectif. La Municipalité explique que l'impératif est de maintenir la qualité des services et la non pénalisation des administrés mais elle propose une augmentation du taux de la fiscalité locale. Est-ce inévitable ? En effet, une municipalité voisine parvient à maintenir la qualité de ses services et ses investissements (15 millions d'euros) sans augmentation de ses taxes. Néanmoins, s'il doit y avoir une hausse, elle ne peut être que progressive en ayant recours à l'emprunt, même si ce n'est qu'à titre temporaire, puisqu'il existe au Bouscat une large marge de manœuvre en l'espèce. Son groupe ne peut souscrire en aucun cas à cette proposition d'augmentation de 10 % pour les contribuables bouscatais. C'est pourquoi il votera contre, d'autant plus que cela résulte, pour une bonne part, de la gestion nationale gouvernementale (baisse des subventions et dotations), d'où ce vote sanction.

M. LE MAIRE précise que la ville de Mérignac, à laquelle il fait allusion, a augmenté ses taux de 5 % l'an dernier, contrairement au Bouscat qui a gelé les siens durant 16 ans. Or, les taux du Bouscat et de Mérignac étaient au même niveau l'an dernier, soit 19,75 %.

M. JUNCA rappelle qu'il ne faut pas se tromper de débat, l'assemblée doit se prononcer ce soir sur le budget de la ville, les remarques concernant la politique gouvernementale ne sont donc pas de mise dans cette enceinte. D'autre part, il pense qu'un certain nombre de municipalités enclencheront la hausse de la fiscalité l'an prochain.

MME DESON estime que la présentation du document (p 2) peut faire l'objet d'une mauvaise interprétation. En effet, les flèches rouges ont une représentation négative, or, si la part relative de la dotation de solidarité communautaire diminue, son montant augmente malgré tout de 13 000 €.

M. LE MAIRE reconnaît que cette remarque est tout à fait pertinente.

M. BARRIER souhaite revenir sur la page 2 du budget, notamment sur la ligne relative aux produits des impositions directs. Jusqu'en 2010, Le Bouscat se situait à + 10 % de la moyenne nationale de la strate. Aujourd'hui, avec l'augmentation de 10 % de la pression fiscale prévue au budget 2011, la commune sera à + 20 % de cette même moyenne alors que la tendance nationale tend vers une non augmentation des dépenses. On assiste donc à un « décollage » des dépenses d'investissement et Le Bouscat s'inscrit complètement à contre courant : dépenses de fonctionnement + 7 %, dépenses d'investissement + 44 %. Il souhaite savoir si cette hausse des taux sera maintenue sur les trois prochaines années.

M. LE MAIRE explique qu'il ne faut pas oublier de prendre en considération la sociologie d'une ville lorsque l'on se réfère à une strate. Si la D.G.F. du Bouscat est de 30 % inférieure à la moyenne de la strate nationale c'est parce que le revenu de ses habitants est supérieur de 30 % à cette même moyenne. Cette dotation tient compte de la capacité de l'effort fiscal et non pas de la pression fiscale. De plus, la ville ne bénéficie que d'un faible reversement de la taxe professionnelle et il est donc assez logique que la population prenne en charge une grande partie des équipements. Le fait de ne pas avoir de grandes surfaces commerciales, d'industries polluantes ou bruyantes a un coût. Habiter au Bouscat est sûrement plus agréable que de résider près de l'aéroport à Mérignac ou sous les couloirs d'aviation à Eysines. La Municipalité préfère donc anticiper ce relèvement de taux pour se donner une couverture financière suffisante afin d'absorber non seulement le coût de certains équipements mais aussi de continuer à offrir une qualité de services. Elle a l'intention de maintenir ces taux d'autant plus qu'ils ont été gelés depuis 16 ans et qu'ils le seront encore certainement pour une très longue durée.

M. ABRIOUX ne comprend pas que la Municipalité impose aux Bouscatais une augmentation de 2 points de la part communale alors que le Président de la République souhaite réduire les augmentations de toutes sortes. On sait déjà que pour 2011, timbres, pain, déplacements, S.N.C.F., loyers, fruits et légumes ...vont augmenter. 50 € chez un nanti n'a pas la même valeur, ni la même utilisation que chez un smicard. Il demande donc à la Municipalité de prendre en considération le fléau actuel de la crise financière et de renoncer, en partie, à l'augmentation insensée de 2 % du taux des taxes locales. Bien que son groupe soit partisan de la construction d'une médiathèque et de ses ajouts, son ambition sera que faiblement atteinte si ce projet faramineux pour Le Bouscat (12 millions d'euros) est repoussé de quelques années. D'ailleurs, MM. JUPPE et FELTESSE ont eux aussi, faute de moyens financiers, repoussé la construction et l'exploitation de la ligne D du tramway pour laquelle, il y a quelques temps, M. LE MAIRE n'était pas en odeur de sympathie. Si la Municipalité n'augmentait que très faiblement les taux (de 0,5 à 0,7 %), les Bouscatais lui en seraient reconnaissants. En effet, 10 % d'augmentation en valeur de la taxe d'habitation pour 2011 est trop important. Au vue de toutes ces explications et critiques, son groupe n'est pas d'accord avec l'élaboration de ce budget primitif 2011, même s'il reconnaît qu'il s'agit d'une tâche difficile à réaliser. Il votera donc contre.

M. LE MAIRE souhaite faire trois remarques :

- M. ABRIOUX parle d'impôts relevés et d'une sorte d'inéquité et d'injustice : cela n'est pas tout à fait exact dans la mesure où la Municipalité propose de ne revaloriser que la taxe d'habitation qui est modulée en fonction des revenus ;
- Ni M. JUPPE, ni M. FELTESSE n'ont retardé les travaux du tramway pour des raisons budgétaires : il s'agissait de raisons pratiques et essentiellement techniques ; en effet, la ville de Bordeaux n'était pas prête, les parkings de substitution et de compensation n'étaient pas en service sur l'axe Fondaudège / Croix de Seguey. La commune du Bouscat ne l'était pas non plus puisque la Municipalité espère au moins doubler l'accueil du parking Denis. Or, cela ne sera pas

fait dans les deux années à venir. La C.U.B. a donc décidé de retarder, de manière unanime et consensuelle, ces travaux de trois années ;

- *Quant à la médiathèque, il ne s'agit pas de 12 millions d'euros mais de 8 ; de plus le label « médiathèque » sous entend des contraintes très précises imposées par nos partenaires en termes de surfaces, de qualité et de population. Ce chiffre n'a pas été inventé, il a été calculé par une maîtrise d'œuvre responsable au vue de ces contraintes.*

M. ABRIOUX confirme qu'il avait lu dans un quotidien que ces travaux avaient été retardés pour des raisons budgétaires.

M. LE MAIRE affirme qu'il s'agissait d'une erreur journalistique.

M. JUNCA souhaite revenir sur l'intervention de M. BARRIER concernant ce qu'il qualifie de « décollage » des dépenses d'investissement. Il fait remarquer qu'il faut avoir une lecture du budget inscrite dans le temps et plus particulièrement dans celui de la mandature. Or, la majorité des investissements seront circonscrits dans la deuxième moitié. Concernant les propos de M. ABRIOUX, il indique qu'il ne serait pas très honnête de lier l'augmentation des impôts à la construction de la médiathèque, cela est d'ailleurs très facilement démontrable. Quant à l'image des 50 €, il précise que cette augmentation des impôts de 50 € a été décidée pour pouvoir maintenir, à l'ensemble des Bouscatais, un accès à un service public de qualité. En effet, toutes les villes ne possèdent pas de piscine, n'offrent pas la possibilité d'accueillir les enfants jusqu'à 18 H 30, n'ont pas un taux d'équipement en crèche comme celui du Bouscat Il faut financer ce maintien du service public et l'augmentation de la ressource fiscale semble être le moyen le plus équitable puisqu'elle est modulée, au moins pour la taxe d'habitation, par la dimension salariale. Il s'agit donc d'une augmentation d'équité sociale puisqu'en contrepartie de ces 50 € les Bouscatais continueront à accéder à tous les services municipaux et à en bénéficier.

M. ABRIOUX maintient son point de vue et pense que 50 € pour une partie de la population représente une somme très importante. D'autre part, concernant la médiathèque, il fait remarquer qu'il parlait bien de l'ensemble du projet et pas seulement de la médiathèque. Il rappelle ses propos « bien que nous soyons partisans pour la construction d'une médiathèque et de ses ajouts », ce qui sous entendait bien le parking, la maison de la vie associative et écocitoyenne et la construction de l'espace diocésain pour un coût de 12 millions d'euros. Quant à la construction de l'espace diocésain, il souhaite connaître son coût réel. En effet, elle était estimée dans un premier temps à 1,2 million, ce soir M. ZIMMERMANN parle de 1 million alors qu'il est stipulé 900 000 € dans la note de présentation du budget.

M. LE MAIRE explique qu'il n'y a eu aucune modification. En effet, son coût est bien de 1,2 million, 900 000 € étant le montant des travaux directs auxquels il convient d'ajouter les frais divers (bureau d'études, honoraires...).

M. ABRIOUX rappelle que son groupe est favorable au projet de la médiathèque mais pense qu'il serait opportun de l'étaler dans le temps de façon à ce que les Bouscatais n'aient pas à supporter une telle hausse des impôts. Il souhaite savoir combien rapporte à la commune une augmentation d'un point.

M. LE MAIRE répond que cela lui rapporte entre 500 et 600 000 euros.

MME DE PONCHEVILLE souhaite revenir sur la construction de l'espace diocésain. Elle pensait que la différence entre les deux sommes (900 000 € et 1,2 million) représentait le coût du terrain. Or, elle s'aperçoit qu'il n'en est rien et elle ne parvient toujours pas à comprendre comment une ville a le droit d'offrir un terrain au Diocèse.

M. LE MAIRE rappelle qu'il y a déjà eu un long débat à ce sujet au sein de cette assemblée et qu'il s'agit d'un échange de terrain.

MME DE PONCHEVILLE constate donc que la commission d'appel d'offres va devoir se prononcer sur ce projet puisqu'il atteint le montant de 1,2 million.

M. LE MAIRE répond que ce dossier ne sera pas soumis à l'avis de la C.A.O. mais du conseil municipal pour l'autoriser à signer cet échange.

M. ASSERAY souhaite rétablir certains points qui, à ses yeux, méritent d'être éclaircis. Certes, les taux n'ont pas augmenté depuis 16 ans mais la Municipalité omet de dire que les impôts locaux des Bouscatais ont tout

de même subi une hausse de 22 % entre 2001 et 2009 alors que l'inflation n'était que de 14 %. D'autre part, il pense que le budget a été établi sur des faits inexacts. En effet, la C.U.B. annonce que les Bouscatais verront la part départementale de leurs impôts augmenter de 2,59 % à 4 % (sans hausse du taux d'imposition, uniquement avec une revalorisation des bases). Aujourd'hui, la Municipalité explique qu'il manque 1,2 million alors qu'elle a annoncé lors du D.O.B. que le produit fiscal 2010 avait augmenté de 2,48 %. Certes, certaines dotations de l'Etat vont diminuer mais les produits vont globalement augmenter de plus de 500 000 €, sans augmentation des taux. De plus, la ville ne mobilise pas suffisamment les subventions extérieures. En effet, dans le cadre du contrat de co-développement 2001 – 2007, Le Bouscat a bénéficié de 540 € / habitant pour ses investissements, la dernière place de la C.U.B.. Si elle avait obtenu ne serait-ce que la moyenne des investissements au niveau de la C.U.B., elle aurait encaissé 19 millions d'euros sur 5 ans ; la médiathèque serait déjà construite. Il y a donc des solutions pour éviter cette hausse des impôts. Aujourd'hui, la Municipalité est confrontée à un problème conjoncturel. Or, en 1994, M. VALLEIX avait déjà été confronté à la même situation. A l'époque, il avait refusé l'augmentation des taux, d'où le gel depuis 16 ans. Mais, comme les bases augmentent plus vite que l'inflation, les recettes augmentent. Actuellement, les Bouscatais font partie des populations les plus fiscalisées de la C.U.B., avec 633 € / habitant pour la taxe foncière et d'habitation, alors que le revenu moyen des ménages bouscatais s'établit à 2 759 € pour une moyenne C.U.B. de 1 718 €. Pourquoi les Bouscatais, qui sont donc moins riches que les Brugeais ou les Blanquefortais, devraient-ils payer 30 % d'impôts de plus. Certes, Le Bouscat bénéficie d'une équité dans la représentation sociologique puisque 10 % d'entre eux détiennent à eux seuls 42 % des revenus, ce qui signifie tout de même qu'il y en a 90 % qui détiennent le reste. Le Bouscat compte 60 % de propriétaires, la Municipalité va donc leur augmenter la taxe foncière mais tous ne paient pas l'ISF. Il pense qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les impôts car il est sûr que l'on peut trouver une solution en réalisant des économies et en mobilisant des intérêts et des acteurs extérieurs. Il trouve cela scandaleux car on ne reviendra jamais en arrière.

M. LE MAIRE rappelle qu'il est maire de la commune depuis 10 ans et qu'il a donc contribué, lui aussi, au gel des taux. Concernant les subventions de la C.U.B., il rappelle à M. ASSERAY que, durant la période de 2001 – 2007 et pendant toute la mandature, il était lui-même adjoint associé à l'adjoint aux Finances. Or, à l'époque, il n'a jamais fait une seule remarque à ce sujet. D'autre part, il précise qu'un des critères de la dotation de solidarité communautaire, la péréquation, s'appuie sur les revenus des habitants ; plus les habitants sont riches, plus son montant est bas. Pour preuve, il cite certains ratios communiqués lors de la commission des finances de la C.U.B., dont M. ASSERAY est également membre :

- Le Bouscat3,58
- Bouliac.....4,50
- Saint-Aubin.....4,50
- Lormont 10
- Cenon 10
- Bruges7,10
- Blanquefort6,93

Le fait que les ratios de certaines communes (notamment Bruges et Blanquefort) soient pratiquement le double de celui du Bouscat démontre bien qu'elles ont des revenus par habitant inférieurs à ceux du Bouscat.

M. ASSERAY déclare que ces décisions ont été prises par le bureau auquel il ne siège pas.

M. LE MAIRE répond que le bureau prépare les dossiers mais que les décisions sont votées par le conseil de C.U.B. auquel M. ASSERAY assiste.

M. ASSERAY fait remarquer que M. LE MAIRE cite des ratios alors que lui parle des revenus des ménages.

M. LE MAIRE conteste cette remarque. En effet, si les revenus par habitant au Bouscat n'étaient supérieurs, le montant de la D.S.C. octroyé par la C.U.B. serait plus important. La ville ne serait pas pénalisée comme cela est le cas depuis plusieurs années : 30 % par l'Etat pour la D.G.F. et 3,58 par la C.U.B. pour la D.S.C..

M. ABRIOUX ne comprend pas pourquoi la ville est passée d'une base de 100 en 2010 à une base de 106 en 2011 alors que l'augmentation des recettes de fonctionnement n'est que de 3,11 %. Il se demande s'il ne s'agirait pas plutôt d'une base de 103,11 en 2011.

M. ZIMMERMANN explique qu'il y a une différence entre les recettes réelles que perçoit la ville et celles dont elle dispose et qui sont augmentées des reports.

M. ABRIOUX fait remarquer que cette différence est alors d'autant plus importante.

M. ZIMMERMANN propose de lui faire parvenir une explication plus précise ultérieurement.

M. PASCAL indique qu'il votera contre ce budget puisqu'il n'a pas été tenu compte des remarques formulées par son groupe lors du débat d'orientation budgétaire. En effet, il y avait qualifié les niveaux d'investissements de somptuaires, notamment pour la médiathèque, et n'acceptait donc pas en conséquence l'augmentation des impôts. Il est également étonné qu'aucune ligne ne soit inscrite concernant l'accompagnement des aménagements prévus pour le tramway. Il a d'ailleurs été choqué par les propos de M. LE MAIRE lorsqu'il a précisé, dans son intervention, que « la mairie de Bordeaux n'était pas prête pour accueillir le tramway rue Fondaudège » et que la ville du Bouscat ne l'était pas non plus. Il trouve intolérable que l'on est retardé cette réalisation pour des raisons qui sont tout à fait fallacieuses puisque le maire de Bordeaux a réalisé, avec tous les élus de la C.U.B. les trois premières lignes, sans difficulté. Or, aujourd'hui, rien n'est encore prévu pour Le Bouscat alors que ce projet concerne 160 000 habitants, que la commune fait partie du seul quadrangle de la C.U.B. à ne pas être encore desservi par le tramway et qui ne possède pas de transport en commun cohérent. Il pense que si la Municipalité organisait un sondage auprès de la population bouscataise, l'investissement pour le tramway serait prioritaire.

M. LE MAIRE ne partage pas cet avis. Certes, il a dit que la ville de Bordeaux n'était pas prête mais, en réalité, il s'agissait de la C.U.B.. Les parkings de proximité et de compensation n'étaient pas encore répertoriés, les transactions financières n'avaient pas encore abouti mais les trois années à venir sont largement suffisantes. De plus, il rappelle qu'en terme de timing, il n'a jamais été prévu que les travaux commencent au Bouscat avant 2014 car, précisément, la Municipalité souhaitait avoir un parking adapté d'ici là. Il faut donc arrêter de faire croire que les travaux concernant Le Bouscat ont pris du retard. Il est prévu qu'ils s'effectuent en une seule tranche de 2014 à 2016 (de la Place des Quinconces à Cantinolle) alors qu'ils étaient initialement planifiés sur quatre ans, découpés en plusieurs tranches successives. Le programme et la manière de travailler ont changé mais in fine, en 2016, le résultat sera le même. Il ne voit pas pourquoi la Municipalité devrait se préoccuper du financement de ces équipements, elle a assez à faire avec l'agencement. C'est la raison pour laquelle il a souhaité faire partie de certains jurys, notamment celui qui concerne les 50 000 logements autour des axes du tramway, de manière à avoir l'information le plus en amont possible pour pouvoir corriger le tir s'il estimait que les décisions prises n'allaient pas dans le bon sens. De plus, il annonce que la Municipalité va certainement mettre en place, l'an prochain, une O.U.C. (Opération Urbaine Collective) afin d'accompagner les commerçants qui le souhaiteront. Un budget sera donc soumis à l'approbation de l'assemblée pour alimenter ce dispositif.

M. Michel VINCENT demande à quoi correspond la forte variation des dépenses imprévues.

M. LE MAIRE répond qu'elles servent essentiellement à équilibrer le budget.

M. ASSERAY fait remarquer que, dans le contrat de co-développement 2009-2011 (p 47/71), il était stipulé « résorption du goulot d'étranglement de la rue Paul Bert dans le but de constituer une réserve foncière le long du tracé pressenti du futur TCSP ». Or, on constate aujourd'hui que le concessionnaire Renault a complètement refait un mur qui était appelé à être détruit. Il en déduit donc que cette action du contrat n'aura pas lieu en 2011.

M. LE MAIRE pense qu'il y est également stipulé que ces actions dépendront de l'avancement des travaux du tramway.

M. ASSERAY demande si M. LE MAIRE l'autorise à photocopier ce contrat pour le distribuer aux conseillers municipaux pour prouver ces dires.

M. LE MAIRE n'y voit aucun inconvénient.

M. ASSERAY lit une partie du contrat de co-développement qui concerne la rue Paul Bert : « la portion de la voie Paul Bert située au carrefour de l'avenue de la Libération constitue un goulot d'étranglement qui compromet plusieurs projets. La suppression de ce goulot est subordonnée à l'acquisition d'une parcelle du concessionnaire automobile Renault « arrêt minute ». Ceci permettrait de poursuivre et d'aménager l'aménagement des dessertes du centre ville, de réaliser dans le cadre du plan cyclable la liaison centre

ville – collègue Jean Moulin et de constituer une réserve foncière le long du tracé pressenti du futur TCSP à des fins de désertification urbaine. » Pour lui, ceci constitue bien un premier projet concernant le tram.

M. LE MAIRE est tout à fait d'accord.

M. ASSERAY ne comprend donc pas pourquoi rien n'a encore été fait et pourquoi la Municipalité a laissé Renault faire des travaux relativement conséquents alors que ce mur doit être détruit dans un an ou deux.

M. LE MAIRE répond que ces travaux ne concernent pas la ville. Cette remarque n'apporte rien au débat, Renault a réparé ce mur qui devait certainement être en très mauvais état. Selon Madame TERRAZA, Maire de Bruges, ce concessionnaire a confirmé son intention de s'installer à Bruges. Elle souhaite donc le rencontrer pour s'assurer que ce transfert se fasse avec l'accord du Bouscat. Très honnêtement, il pensait qu'il était précisé, dans ce contrat, que cet engagement était en fonction de l'avancement du projet du tramway.

M. ASSERAY lui fait remarquer qu'il a signé ce contrat et qu'il est donc censé savoir ce qu'il contient.

M. LE MAIRE admet qu'il l'a bien signé mais qu'il n'en connaît pas pour autant le contenu par cœur.

M. PASCAL fait remarquer que le tramway était bien prévu avant 2014. En effet, l'action concernant la rue Paul Bert, mentionnée dans le contrat de co-développement, était prévue pour 2011 et cet engagement était programmé en fonction de l'avancement du projet du tramway.

M. LE MAIRE rappelle que l'important n'est pas l'arrivée du tramway au niveau de Renault mais le redéploiement du concessionnaire afin que la Municipalité puisse prendre des dispositions pour réinstaller des équipements et des aménagements. Cela est également vrai pour Peugeot. C'est pour cette raison qu'il a souhaité que l'on attende 2014 pour avoir le temps de réaliser des parkings et d'équiper ce passage. Il a déjà expliqué cela à plusieurs reprises et s'étonne que le groupe Bousc'Avenir n'ait pas encore compris sa position, à moins qu'il fasse preuve de mauvaise foi.

M. ASSERAY n'admet pas ces propos et fait remarquer que M. LE MAIRE les accuse toujours de faire preuve de mauvaise foi.

M. ABRIOUX souhaite savoir quel pourcentage des dépenses de fonctionnement représente les charges de personnel.

M. LE MAIRE répond qu'elles représentent 54,62 % des dépenses de fonctionnement.

M. ABRIOUX fait remarquer que la page 8 fait apparaître deux chiffres différents pour évaluer les dépenses d'équipements (6 226 475 € et 6 110 119,29 €). Il demande quel est le bon.

M. LE MAIRE lui transmettra la réponse ultérieurement.

M. Michel VINCENT souhaite savoir quelles sont les dépenses prévues pour la médiathèque en 2011.

M. LE MAIRE répond qu'il s'agit des études préalables, de la rémunération de la maîtrise d'ouvrage déléguée (B.M.A.) et des concours de maîtrise d'oeuvre. D'autres part, en conclusion, suite à une étude réalisée par les services, il souhaite apporter quelques éclaircissements concernant les tarifs municipaux. En effet, la Municipalité a coutume de dire que les tarifs proposés pour les services rendus aux Bouscatais représentent 10 à 50 % au plus du coût réel ; il est en mesure d'en apporter la preuve :

- école de musique : l'inscription est de 178 € par an et par élève (86 € s'il y a un 2^{ème} enfant de la même famille) alors que le coût réel est de 1 477 €, soit 11,5 % pour 1 enfant (50 % s'il y a un 2^{ème} enfant) ;
- médiathèque : 1 258 € de recettes pour 229 098 € de dépenses, soit 0,6 % ; par esprit d'éthique, il proposera donc la gratuité pour les Bouscatais lors de l'ouverture de la nouvelle médiathèque ;
- piscine : 10 % ; beaucoup de villes n'en possèdent pas, comme par exemple Cenon, Bruges, Le Taillan, Le Haillan et Bègles n'a qu'un petit bassin vétuste ; les 90 % manquants sont donc financés par la ville alors que la D.G.F. est en baisse et qu'elle supporte l'impacte de la T.P..

En effet, la T.P. est certes reversée aux communes par la C.U.B. mais son montant est défini en fonction de celui de 2000. Par exemple, le produit T.P. de Blanquefort est de 37 millions d'euros, celui du Bouscat

est de 2,6 millions, d'où une D.S.C. (montant de la compensation T.P.U.) de 8 624 000 € pour Blanquefort alors que Le Bouscat redonne 2,9 millions, soit une différence de 11,5 millions. Ceci prouve bien que Le Bouscat doit malheureusement faire supporter une grosse partie de ses dépenses d'équipements et de services à son potentiel fiscal. Malgré cela, la Municipalité souhaite continuer à offrir des services de qualité aux Bouscatais aux meilleurs tarifs.

-=-=-=-=-

En application de la loi N°92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientation budgétaire relatif au B.P. 2011 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2010.

Après avoir entendu l'exposé sur le B.P. 2011 et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à la MAJORITE :

24 voix POUR

10 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

1) L'AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2010 AU B.P. 2011 :

rappel des résultats :

- investissement/besoin de financement 2010 : 5 013 068,28 €
- fonctionnement/excédent de recettes 2009 : 7 335 922,80 €

affectation au B.P. 2011 :

- section d'investissement :

Dépenses - 001 déficit reporté..... : 4 423 775,59 €

Recettes - pour le besoin de financement 2010..... : 5 013 068,28 €

Total recettes :1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 5 013 068,28 €

- section de fonctionnement :

002 excédent reporté : 2 322 854,52 €

2) LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL de la ville du BOUSCAT pour l'exercice 2011, voté chapitre par chapitre,.

est ainsi APPROUVE à la MAJORITE :

24 voix POUR

10 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

Il s'équilibre, en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

Investissement : 16 843 068,28 €

Fonctionnement : 29 224 504,52 €

TOTAL : 46 067 572,80 €

DOSSIER N°6 : MODIFICATION AU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX **Au 1^{er} février 2011**

RAPPORTEUR : M. VALMIER

Ajustement de la qualification des emplois résultant de la réussite au concours ou à un examen professionnel de la fonction publique territoriale

FILIERE TECHNIQUE

- **Création d'un poste de Technicien Principal de 2^{ème} Classe**

- Suppression d'un poste de contrôleur de travaux non titulaire

Les techniciens territoriaux constituent un cadre d'emplois de la filière technique de catégorie B au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Le cadre d'emplois comprend les grades de techniciens, techniciens principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe.

Les membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux sont chargés, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de la conduite des chantiers. Ils assurent l'encadrement des équipes et contrôlent les travaux confiés aux entreprises. Ils participent à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion. Ils peuvent instruire des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité. Ils participent également à la mise en œuvre des actions liées à la préservation de l'environnement.

Ils assurent le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques. Ils peuvent aussi assurer la surveillance du domaine public. A cet effet, ils peuvent être assermentés pour constater les contraventions. Ils peuvent participer à des missions d'enseignement et de formation professionnelle.

Les titulaires des grades de technicien principal de 2^{ème} et de 1^{ère} classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés au I, correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils peuvent assurer la direction des travaux sur le terrain, le contrôle des chantiers, la gestion des matériels et participer à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien. Ils peuvent procéder à des enquêtes, contrôles et mesures techniques ou scientifiques. Ils peuvent également exercer des missions d'études et de projets et être associés à des travaux de programmation. Ils peuvent être investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de services dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.

Les membres du cadre d'emplois exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère technique en lien avec les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public en relevant.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 7 : ETUDES SURVEILLEES – HORS TEMPS SCOLAIRE – REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

RAPPORTEUR : M. Dominique VINCENT

Par délibération du 14 décembre 2010, le Conseil Municipal a voté le transfert des activités de la Caisse des Ecoles sur le budget principal, à compter de l'exercice budgétaire 2011.

Concernant les études surveillées, il y a lieu d'en préciser les critères d'intervention et de définir le mode de rémunération des enseignants chargés de les assurer.

Pour mémoire, le Comité de la Caisse des Ecoles, réuni en séance le 25 novembre 2008, avait défini les dispositions suivantes : l'étude surveillée, telle que dispensée par la Caisse des Ecoles vient en complément du soutien scolaire existant depuis la rentrée de septembre 2008 dans les écoles par l'Education Nationale. Il s'articule également avec les ateliers d'aide aux devoirs déjà en place sur la commune. Son objectif est de permettre aux enfants en difficulté scolaire d'être accompagnés, en petits groupes pour faire leurs devoirs, sans pour autant déresponsabiliser les familles de leur fonction d'accompagnement de leurs enfants dans leur parcours scolaire.

Compte tenu des critères d'intervention ci-dessus développés, le service rendu par les enseignants devient une étude surveillée et, en ce sens, il relève des dispositions du décret n° 82 – 979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs

établissements publics aux agents de l'Etat et du décret n° 2007 – 1430 du 4 octobre 2007 portant application de la loi dite TEPA, en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Ces dispositions s'appliquent donc aux études surveillées depuis 2008, selon les mêmes critères. La rémunération des travaux supplémentaires des enseignants assurant ces études relève aujourd'hui de la note de service n° 2010 – 120 du 26 juillet 2010 parue au bulletin officiel de l'Education Nationale du 2 septembre 2010.

En conséquence, il est proposé :

- de maintenir les mêmes critères d'intervention pour les études surveillées transférés sur la ville,
- d'appliquer pour les enseignants assurant l'étude surveillée le régime de rémunération fixé par le décret n° 82 - 979 du 19 novembre 1982 relatif aux conditions d'attribution d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de l'Etat leur permettant ainsi de bénéficier des dispositions de la loi TEPA (travail, emploi, pouvoir d'achat),
- de fixer le taux horaire de l'étude surveillée, par référence au bulletin officiel de l'Education Nationale (base actuelle : note de service n° 2010 -120 du 26 juillet 2010), ainsi qu'il suit :
 1. instituteur exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 19,45 euros,
 2. professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 21,86 euros,
 3. professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 24,04 euros.

Ces taux étant calculés sur la base des indices de rémunération des enseignants, sont revalorisés lors de chaque majoration de traitement ou modification de l'échelle indiciaire de ces personnels.

M. Dominique VINCENT précise que le traitement des professeurs travaillant au niveau des études surveillées est systématiquement adapté en fonction du TEPA (loi en faveur du pouvoir d'achat et qui permet une défiscalisation) et du bulletin officiel de l'Education Nationale qui définit leur rémunération au vu de leur classification. Aujourd'hui, 80 jeunes bénéficient de ces études. La Municipalité propose également de reprendre la gestion de la totalité des activités de la Caisse des Ecoles (études et classes de découverte) et de mettre en place un forum de l'éducation qui permettrait de réunir deux fois par an (octobre et mai) l'ensemble des directeurs des établissements scolaires (primaires et maternelles) mais aussi les responsables du périscolaire et le personnel d'entretien qui côtoient les jeunes à différents moments de la journée. Ce forum sera co-présidé par M. LE MAIRE et Madame l'Inspectrice Départementale de l'Education Nationale et le conseil municipal y sera également représenté (membres de la majorité et opposition).

M. ABRIOUX souhaite connaître le nombre d'heures supplémentaires effectuées ainsi que le nombre d'enseignants concernés.

M. Dominique VINCENT répond qu'il existe deux types d'organisation : soit chaque professeur prend en charge ses propres élèves, soit les élèves sont répartis dans d'autres classes pour leur permettre d'avoir une autre vision des choses. Actuellement, environ 80 jeunes sont suivis par une quinzaine de professeurs des écoles qui évaluent la périodicité des cours au cas par cas ; chaque directeur d'établissement établit ensuite un relevé mensuel qu'il transmet à la directrice du pôle jeunesse qui, après vérification, le transmet aux services financiers municipaux. Concernant le nombre d'heures supplémentaires, il lui transmettra des informations plus précises prochainement.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

MME DESON souhaite interpeller l'assemblée sur la suppression de deux classes au collège Jean Moulin (une classe de 6^{ème} et une de 5^{ème}) alors qu'une classe va être ouverte au collège Ausone qui est déjà surchargé. En tant qu'élue et parent d'élèves, elle attire donc l'attention du conseil municipal sur l'avenir de Jean Moulin d'ici quelques années notamment avec l'agrandissement du collège Saint-André et l'arrivée de celui de Bruges. Elle pense qu'il serait opportun que la Municipalité intervienne pour éviter « l'hémorragie » du collège du Bouscat car il rend bien service aux personnes résidants aux alentours.

M. Dominique VINCENT partage tout à fait l'analyse et l'inquiétude de MME DESON. Pour l'instant, il ne s'agit que d'une étude qui projette la fermeture de ces deux classes. Néanmoins, il a déjà saisi l'inspecteur d'Académie du problème et attend maintenant sa réponse. Mais il est bien évident qu'il n'est pas concevable de continuer à fermer des classes au collège Jean Moulin pour les transférer sur Ausone

qui est surchargé. Une étude devra être faite de façon à visualiser les besoins du secteur Le Bouscat/Ausone/Jean Moulin mais également celui Sain-André et Bruges. Si jamais l'Inspection Académique persistait dans cette voie, il est clair que chacun devrait se prononcer à son niveau, M. LE MAIRE représentant de la ville et lui-même en tant que Conseiller Général. Il ouvrira également le débat au niveau du Conseil Général en plénière comme il l'a déjà fait pour la construction de celui de Bruges ou pour le problème de la restauration à Ausone. Il est hors de question que l'on continue à fermer des classes alors qu'il suffit de réorganiser ce secteur élargi. De plus, il ne faut pas oublier que l'établissement de Bruges ne sera pas réservé exclusivement aux Brugeais puisque les élèves du nouveau Bordeaux qui est en train de se construire y seront également affectés. Or, un collège d'une capacité de 600 élèves ne suffira pas et il n'est pas, pour l'instant, projeté la construction d'un nouveau collège sur ce secteur. Il y aura donc d'abord un travail de concertation puis de négociation pour tenter d'obtenir une autre position de la part de l'Inspection d'Académie.

M. ASSERAY regrette la communication tardive de cette information. En effet, la cession du terrain pour la construction du collège de Bruges a été votée vendredi dernier au conseil de C.U.B.. Si les conseillers avaient eu connaissance de ce problème auparavant, ils auraient pu exiger qu'il soit reconsidéré au préalable. Il apparaît effectivement évident que le collège de Bruges va reprendre une partie de ses élèves scolarisés à Ausone (70 %) et que le Conseil Général se posera alors la question sur la nécessité de conserver Jean Moulin. Bruges a certes besoin d'un établissement car la population s'est développée ces dernières années mais les conseillers auraient pu poser des postulats concernant l'accord de la C.U.B sur la cession du terrain. Si l'Inspection Académique commence progressivement à fermer des classes, le Conseil Général, avec les difficultés qu'il connaît actuellement, ne verra plus l'intérêt de conserver une structure ne possédant que 9 ou 10 classes. Ausone est certes important mais Jean Moulin dessert une autre partie du Bouscat. De plus, la desserte d'Ausone en bus est aujourd'hui difficile.

M. Dominique VINCENT rappelle que la C.U.B. est représentée au Comité Technique Départemental du Conseil Général. Ses membres ont donc dû y faire remonter ces informations pour l'élaboration des commissions de la C.U.B..

M. ABRIOUX pense également que les classes transférées au collège Ausone le seront définitivement alors que cet établissement, d'une capacité de 900 élèves, sera "dépeuplé" dès l'ouverture du collège de Bruges. A ce moment-là, Jean Moulin sera encore plus déficitaire.

M. LE MAIRE fait remarquer qu'il y aura un apport de population très conséquent sur Bruges avec le programme Ginko sur Bordeaux. De plus, il ne faut pas oublier que l'arrivée du tramway et le départ vraisemblable des concessionnaires automobiles amèneront un habitat intéressant, environ 1 000 à 2 000 habitants complémentaires. Il ne faut donc pas raisonner sur 2012-2013 mais se projeter un peu plus loin pour pouvoir défendre le collège Jean Moulin.

DOSSIER N° 8 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage doit définir :

- les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes (aires d'accueil et de grands passages),
- les communes où elles doivent être réalisées, dont obligatoirement celles de plus de 5000 habitants,
- les conditions dans lesquelles l'État intervient,
- les modalités d'insertion et de scolarisation des gens du voyage.

Il prévoit deux types d'aires :

- **les aires d'accueil** destinées à accueillir les gens du voyage itinérants dont les durées de séjour peuvent aller jusqu'à plusieurs mois sans que celles-ci ne se sédentarisent. Leur capacité ne doit pas normalement être inférieure à 15 places et supérieure à 50 places.
- **les aires de grand passage** réservées aux rassemblements de 50 à 200 caravanes. Leur durée de stationnement est généralement d'une semaine.

Le schéma est soumis pour avis :

- aux conseils municipaux des communes concernées,
- à une commission consultative départementale.

Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage en Gironde a été signé en 2003 avec les collectivités locales. Il prévoyait la création de plus de 2 400 places se répartissant sur 47 aires d'accueil, 7 aires de grand passage et 24 aires de petit passage.

La loi du 5 juillet 2000 prévoit une révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage tous les six ans. Elle renforce le dispositif législatif afin :

- d'assurer la libre circulation des biens et des personnes et répondre à l'aspiration des gens du voyage itinérants à séjourner dans des lieux d'accueil dans des conditions décentes,
- de répondre au souci légitime des élus d'éviter des stationnements illicites.

Arrivé à échéance, la procédure de révision du schéma de la Gironde a été engagée en mai 2009.

Un important travail partenarial a permis de préciser les axes stratégiques d'intervention et les objectifs du nouveau schéma qui s'inscrit dans la continuité du travail déjà réalisé.

Ainsi, le prochain schéma fixe les objectifs suivants :

AXE 1 : Prescriptions en termes d'équipements

- prorogation du schéma 2003 en tenant compte des évolutions territoriales (100 places supplémentaires dans l'arrondissement de Bordeaux, obligation d'une réalisation d'une aire d'accueil en rive droite, création d'une aire de 20 places dans l'arrondissement de Libourne) ;
- renforcement du dispositif des aires de grands passages à proximité des grands axes ; actuellement, 3 terrains de grands passages sont réalisés sur les 7 prévus au sein du schéma de 2003 ;
- création d'un terrain de grand rassemblement sur l'aire urbaine de Bordeaux afin d'offrir une solution pérenne à cette manifestation et de l'assurer dans des conditions optimum de sécurité et d'ordre public
- habitat adapté pour répondre à la diversité des situations avec le développement d'un parc de logements traditionnels financés ou non en PLAI (Prêt Locatif Aidé-Intégration)
- résorption du stationnement illicite par l'évacuation forcée des résidences mobiles

M. LE MAIRE rappelle que toutes les villes qui sont équipées de ces aires d'accueil peuvent demander l'intervention de la force publique pour expulser les personnes en contravention et se mettre ainsi à l'abri du stationnement sauvage.

AXE 2 : Orientation relatives aux besoins sociaux

- développement de l'accompagnement à la scolarité en travaillant particulièrement sur les phénomènes de déscolarisation et d'absentéisme en lien avec les services sociaux du Conseil Général, les services de l'Education Nationale et les services municipaux ;
- accompagnement social et accès à la santé ;

AXE 3 : Mobilisation des dispositifs réglementaires

- Articulation renforcée avec le PDALPD (Plan Départemental d'Aide pour le Logement des Personnes Défavorisées) pour diminuer le nombre de sites de sédentarisation précaire et rechercher des solutions pour les ménages qui se sédentarisent sur les aires d'accueil ;
- Articulation avec les PLH et les PLU, outils de planification pour favoriser la réalisation des équipements prescrits ;

M. LE MAIRE précise qu'actuellement il s'agit du P.L.U. 3.1 car il englobe le P.L.H. et le P.D.U..

AXE 4 : Mobilisation des financements

- aides à l'investissement pour les aires d'accueil et aires de grand passage ;

M. LE MAIRE indique qu'il est stipulé qu'en ce qui concerne le schéma de 2003 les communes qui n'ont pas rempli leur contrat et qui n'ont pas déposé de dossier sérieux avant le 31 décembre 2008 ne pourront plus bénéficier d'aide de l'Etat en termes d'investissement.

- aides au fonctionnement avec le versement d'une subvention de l'Etat (AGAA – Aide à la Gestion des Aires d'Accueil) et une contribution du CG à hauteur de 25 % des frais

AXE 5 : Coordination et suivi

- rôle renforcée de la commission consultative à travers l'évaluation annuelle du schéma
- coordination des aires d'accueil, grands passages et grand rassemblement pour une optimisation des équipements existants
- désignation de médiateurs compétents pour établir un relais entre institutionnels et gens du voyage
- réunion d'un comité stratégique deux fois par an pour s'assurer de la réalisation complète du schéma et d'échanger sur les moyens mis en oeuvre

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable au projet de révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

M. LE MAIRE rappelle que la ville du Bouscat est en association avec Bruges et Blanquefort et que le site est géré par Aquitanis (13 emplacements / 26 places).

M. ABRIOUX comprend très bien l'utilité d'une telle loi pour les communes en zone rurale mais il pense qu'elle est bien moins évidente à respecter en zone urbaine. En effet, les communes ne possèdent pas d'espaces pour accueillir les gens du voyage, d'où l'avantage de pouvoir s'associer avec d'autres communes. Mais, dans le cas contraire, il se demande quelles auraient été les zones d'accueil possibles au Bouscat.

M. LE MAIRE rappelle que Le Bouscat a déjà rempli son contrat, la ville doit aujourd'hui se prononcer sur cet avis mais elle n'est pas concernée. Si elle devait de nouveau y réfléchir, ce serait à l'occasion d'un 3^{ème} schéma départemental, ce n'est actuellement pas à l'ordre du jour et cela ne le sera pas avant 6 ans. Cependant, il précise que la C.U.B. possède 50 % d'espaces naturels sur son territoire et qu'il y a donc encore de l'espace disponible. D'autres communes se sont également associées pour trouver un bon emplacement : Le Haillan / Eysines – Saint Aubin du Médoc / Le Taillan mais Cenon / Artigues/ Floirac / Bouliac n'ont pas encore réalisé et seront donc pénalisées.

M. ASSERAY indique qu'aujourd'hui 67 % des places d'accueil prescrites ont été réalisées sur la C.U.B. ainsi que 50 % des aires de grand passage. Les communes qui n'ont pas déposé de dossier avant le 31 décembre 2008 ne pourront donc plus bénéficier d'aide. Il espère qu'elles ne solliciteront pas une participation de la C.U.B. alors qu'elles ont été relancées en temps voulu à plusieurs reprises. Il serait peut-être opportun de rajouter un alinéa à ce sujet dans la délibération.

M. LE MAIRE reconnaît que cette remarque n'a pas été faite en conseil de C.U.B. vendredi dernier mais affirme qu'elles recevront une réponse négative.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°9 : ACQUISITION PARCELLE IMPASSE POMPIERE

RAPPORTEUR : M. PRIGENT

Afin de conserver un passage piétonnier entre la R.P.A. Mieux Vivre et les commerces de proximité situés rue Victor Hugo, la Ville du Bouscat a décidé d'acquérir une partie de la parcelle AE 689 (78 m2), située Impasse Pompière, appartenant à M. DUFFAU.

Je vous demande donc d'autoriser M. le Maire à :

- ❖ acquérir la parcelle cadastrée AE 689 au prix de 14 990 €, après estimation de France Domaines et accord du propriétaire
- ❖ signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

M. PRIGENT explique qu'en 2009, la servitude ayant été actée par la C.U.B., le propriétaire a sollicité la fermeture de cette parcelle au détriment des riverains. En conséquence, la ville a décidé d'acquérir une partie de ce terrain, 78 m2 sur les 124 existants, afin de maintenir un passage piétonnier.

M. LE MAIRE rappelle que c'est MME BORDES qui avait alerté le conseil municipal de la demande des riverains, notamment les personnes âgées de la R.P.A. Mieux Vivre. Vu l'intérêt général de cette opération, M. DUFFAU a proposé une acquisition à 192 € le m2 alors que les Domaines l'avait estimée à 225 € / m2. Il tient à le remercier pour son geste.

M. ABRIOUX demande si la Municipalité lui a proposé le prix estimé par les Domaines.

M. LE MAIRE répond affirmativement. Il a bien évidemment eu connaissance de l'évaluation des Domaines mais a proposé un prix inférieur.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 10 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE CALIXTE CAMELLE - 1^{ère} Tranche

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Dans le cadre de la programmation voirie 2011, la Communauté Urbaine de Bordeaux, 7^e Circonscription Voirie, en accord avec la Ville du Bouscat, a prévu des travaux d'aménagement de chaussée de la rue Calixte Camelle.

Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement du réseau d'éclairage public.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), une aide financière de 20 % du montant H.T des travaux + maîtrise d'œuvre. Le plan de financement serait ainsi établi :

Rue Calixte Camelle – 1^{ère} Tranche

Montant H.T des travaux :	10 544,00€
Maîtrise d'œuvre 7 % :	738,08€
Montant Total H.T. :	11 282,08€
T.V.A. 19.6 %	2 066,62€
Montant T.T.C. :	13 348,70€
Participation SDEEG 20 % du H.T :	2 256,42€

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat précité.

M. ABRIOUX demande si les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public et ceux de la mise en souterrain du réseau d'électrification se feront en même temps.

M. JUNCA répond que la C.U.B. prévoit une coordination des travaux de manière à ce que l'ouverture du bitume ne se fasse qu'une seule fois. C'est le cas en ce moment dans la rue Gauthier Lagardère.

M. ABRIOUX demande de quelle manière a été découpée la rue Calixte Camelle.

M. JUNCA répond que la 1^{ère} tranche concerne la partie comprise entre les boulevards et la place Ferdinand Buisson et la 2^{ème} tranche continue jusqu'à la rue Baudin. Ces deux tranches s'effectueront dans la continuité alors qu'initialement l'une était prévue en octobre 2010 et l'autre en janvier 2011.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 11 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE CALIXTE CAMELLE - 2^{ème} Tranche

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Dans le cadre de la programmation voirie 2011, la Communauté Urbaine de Bordeaux, 7° Circonscription Voirie, en accord avec la Ville du Bouscat, a prévu des travaux d'aménagement de chaussée de la rue Calixte Camelle.

Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement du réseau d'éclairage public.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), une aide financière de 20 % du montant H.T des travaux + maîtrise d'œuvre. Le plan de financement serait ainsi établi :

Rue Calixte Camelle – 2^{ème} Tranche

Montant H.T des travaux :	10 766,00€
Maîtrise d'œuvre 7 % :	753,62€
Montant Total H.T. :	11 519,62€
T.V.A. 19.6 %	2 110,14€
Montant T.T.C. :	13 629,76€
Participation SDEEG 20 % du H.T :	2 303,92€

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat précité.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 12 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR L'AMENAGEMENT DES RESEAUX RUE CALIXTE CAMELLE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX D'ELECTRIFICATION - 1^{ère} TRANCHE

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Dans le cadre de la programmation voirie 2011, la Communauté Urbaine de Bordeaux, 7° Circonscription Voirie, en accord avec la Ville du Bouscat, a prévu des travaux d'aménagement de chaussée de la rue Calixte Camelle.

Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux électriques.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), au titre de l'article 8 du cahier des charges dudit syndicat, une aide financière de 60 % du montant H.T des travaux + maîtrise d'œuvre. Le plan de financement serait ainsi établi :

Rue Calixte Camelle – 1^{ère} Tranche

Montant H.T des travaux :	220 855,00€
Maîtrise d'œuvre 7 % :	15 459,85€
Montant Total H.T. :	236 314,85 €
T.V.A. 19.6 %	43 287,58 €
Montant T.T.C. :	279 602,43 €
Participation Communale 40 % du H.T :	94 525,94 €
Participation SDEEG 60 % du H.T :	141 788,91 €

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat précité.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°13 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR L'AMENAGEMENT DES RESEAUX RUE CALIXTE CAMELLE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX D'ELECTRIFICATION
2^{ème} Tranche

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Dans le cadre de la programmation voirie 2011, la Communauté Urbaine de Bordeaux, 7^e Circonscription Voirie, en accord avec la Ville du Bouscat, a prévu des travaux d'aménagement de chaussée de la rue Calixte Camelle.

Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux électriques.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), au titre de l'article 8 du cahier des charges dudit syndicat, une aide financière de 60 % du montant H.T des travaux + maîtrise d'œuvre. Le plan de financement serait ainsi établi :

Rue Calixte Camelle – 2ème Tranche

Montant H.T des travaux :	159 145,00€
Maîtrise d'œuvre 7 % :	11 140,15€
Montant Total H.T. :	170 285,15 €
T.V.A. 19.6 %	31 192,42 €
Montant T.T.C. :	201 477,57 €
Participation Communale 40 % du H.T :	68 114,06 €
Participation SDEEG 60 % du H.T :	102 171,09 €

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat précité.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°14 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR L'AMENAGEMENT DES RESEAUX RUE PIERRE CURIE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX D'ELECTRIFICATION

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Dans le cadre de la programmation voirie 2011, la Communauté Urbaine de Bordeaux, 7^e Circonscription Voirie, en accord avec la Ville du Bouscat, a prévu des travaux d'aménagement de chaussée de la rue Pierre Curie.

Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux électriques.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), au titre de l'article 8 du cahier des charges dudit syndicat, une aide financière de 60 % du montant H.T des travaux + maîtrise d'œuvre. Le plan de financement serait ainsi établi :

Rue Pierre Curie

Montant H.T des travaux :	52 000,00€
Maîtrise d'œuvre 7 % :	3 640,00€
Montant Total H.T. :	55 640,00€
T.V.A. 19.6 %	10 192,00€

Montant T.T.C. :	65 832,00€
Participation Communale 40 % du H.T :	22 256,00€
Participation SDEEG 60 % du H.T :	33 384,00€

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat précité.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 15 : QUESTIONS ORALES DIVERSES

1) M. LE MAIRE : panneau d'affichage manquant

M. LE MAIRE rappelle que M. Michel VINCENT avait sollicité la réimplantation d'un panneau d'affichage dans le secteur Godard. Il annonce que cela a été fait.

2) M. LE MAIRE : dénivelé du passage Lescure

M. LE MAIRE rappelle que MME BORDES avait signalé le danger d'un petit dénivelé dans le passage Lescure. Il indique que les services de la C.U.B. ont commencé les travaux.

3) M. LE MAIRE : Prochain conseil municipal

M. LE MAIRE annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 29 mars à 19 H.

4) M. Michel VINCENT : cambriolages fréquents

M. Michel VINCENT est préoccupé par l'augmentation des cambriolages au Bouscat et dans les communes environnantes. Aujourd'hui, il ne se passe pas une semaine sans qu'il y ait un cambriolage avenue Marcelin Berthelot et les résidents sont très inquiets.

M. LE MAIRE répond qu'il y a eu en effet 56 cambriolages l'an passé contre 93 cette année. Cependant, suite à l'arrestation d'une équipe de cambrioleurs il y a une dizaine de jours, on a assisté à une nette amélioration des chiffres au mois de janvier. De plus, le Préfet de Police a mis en place une brigade spéciale sur les villes les plus concernées par ce problème. Malheureusement Le Bouscat en fait partie, notamment le quartier Jean-Jaurès / Godard.

M. PRIGENT précise que le commissariat met également en place une équipe spécialisée dans les cambriolages ainsi qu'un réseau de « voisins vigilants ».

5) M. ABRIOUX : sortie du parking Denis

M. ABRIOUX signale que de nombreuses voitures se heurtent au trottoir de la sortie du parking Denis (côté avenue de la Libération).

M. LE MAIRE précise que cela a déjà été corrigé mais que des travaux sont à nouveau prévus.

6) M. ABRIOUX : pétition concernant un nid de frelons asiatiques

M. ABRIOUX signale qu'une pétition circule dans le quartier de la rue Chateaubriand concernant un nid de frelons asiatiques. Il avait déjà soulevé le problème lors d'un précédent conseil municipal mais, depuis, quatre autres nids ont été repérés, en haut des arbres, et sont inaccessibles. Il précise qu'il doivent être détruits avant le 15 février prochain afin d'éviter la naissance de nouvelles générations. Il sait très bien que la commune n'en est pas responsable mais il souhaite savoir si une procédure sera engagée suite à cette pétition. Il a entendu dire que si les sociétés spécialisées ne sont pas en mesure de les détruire chez des particuliers en raison de la hauteur, les pompiers ont obligation de se déplacer.

M. JUNCA a effectivement reçu cette pétition et la ville a adressé un courrier au propriétaire. Cependant, la commune n'a pas la possibilité d'intervenir chez le particulier ; elle l'avertit et lui communique les coordonnées d'apiculteurs habilités pour les nids situés en-dessous de 10 m et celles d'un certain nombre

de sociétés privées localisées en Gironde plus spécialisées que les pompiers pour ceux situés au-dessus de 10 m.

7) M. ASSERAY : ligne 56 avenue de la Libération

M. ASSERAY signale qu'il y a toujours autant de problèmes sur la ligne 56, avenue de la Libération. En effet, les bus ont du retard, ne passent pas toujours aux heures prévues et sont toujours aussi bondés. Il demande s'il ne serait pas possible de demander à la C.U.B. l'installation de panneaux avertisseurs affichant les horaires. C'est le seul bus qui dessert la partie comprise entre l'école Jeanne d'Arc et l'avenue de la Libération. Aussi, en cas de non passage, les usagers se retrouvent bloqués sur cette portion de voie et sont obligés de regagner l'avenue à pied. Il signale également que le point v-cub du centre ville est souvent complet à partir de 21 H. Si l'on appelle le numéro indiqué, on tombe sur une messagerie mais on n'obtient aucun conseil pour la remise du vcub. Il faudrait trouver un système pour que les gens sachent qu'ils peuvent conserver les vélos chez eux après avoir téléphoné au centre d'appel, ce qui leur éviterait de repartir au point vcub de la Barrière du Médoc. De plus, il serait également intéressant de pouvoir savoir si, lorsque l'on prend un vcub au départ d'une station, il y a encore des places disponibles à la station d'arrivée. Si, à terme, ces problèmes ne sont pas résolus, les usagers n'emprunteront plus le vcub.

M. JUNCA indique que la Municipalité a en effet été saisie de ce problème et qu'il a d'ailleurs été évoqué avec les services de la C.U.B. dans le cadre du plan cyclable au niveau du contrat de co-développement. Il fait également remarquer que trouver une place au point vcub de la Barrière du Médoc n'est pas toujours facile. Augmenter le nombre de places n'est pas une bonne solution mais conserver le vélo chez soi est en effet une possibilité qui est actuellement étudiée.

MLLE MACERON précise que les usagers ont la possibilité de faire part des problèmes auxquels ils sont confrontés aux services de la C.U.B. (téléphone, e-mail ou courrier). Concernant la ligne 56, elle annonce qu'une réunion est prévue cette semaine avec Keolis afin de faire le point.

8) M. Michel VINCENT : éclairage du rond-point Marcelin Berthelot / Théophile Gautier

M. Michel VINCENT rappelle qu'il avait déjà signalé que plusieurs candélabres ne fonctionnaient pas au niveau du rond-point Marcelin Berthelot / Théophile Gautier. A l'heure actuelle, rien n'a encore été fait.

M. LE MAIRE indique que les services municipaux procéderont rapidement à la réparation.

La séance est levée à 21 H 50.